

de la Drôme Provençale

Cercle Généalogique



La Lettre

DANS CE NUMERO :

Un nouveau site Internet pour le cercle
Gene@2014 et les JR de Saint-Raphaël
Les trouvailles d'Odette
La famille Garde de Montségur
Marius Auguste Espaule, le carnet de 1918



N° 78 – 2^e trimestre 2014

MOT DE LA PRESIDENTE

Sommaire

- 1 Mot de la Présidente
- 2 Présentation du Cercle
- 4 Présentation du CGMP
- 5 Vie du Cercle
- 6 Adieu à Max
- 7 Journées Régionales à St-Raphaël
- 8 Le nouveau site du CGDP
Géné@2014 à Paris
- 15 Vient de paraître
La foudre sur l'église d'Eyzahut
- 16 Le Coin des trouvailles
Liste des CD-Rom gravés
- 17 Trouvailles d'Odette à Roussas
- 20 Baptêmes codés
L'Hôtel des Invalides
- 21 La famille Garde de Montségur
- 24 Prénoms rares de St Ferréol
- 25 Communiqué : Homme et loup,
2000 ans d'histoire
- 26 Auguste Espaulé, le carnet de
1918
- 35 Flashs n° 199 à 201 de la FFG
- 37 La Boutique du CGDP
- 38 Questions/réponses

LES TEXTES PUBLIES N'ENGAGENT
QUE LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS

Date limite pour envoyer vos articles,
questions et réponses pour le prochain
numéro :

21 juillet 2014

Certains d'entre vous ne le savent peut-être pas mais nous pensons avoir subi **un piratage de nos tables BMS** sur notre site (environ un million d'actes). Je mets tout cela au conditionnel, mais je pourrais le mettre à l'affirmatif car nous avons quelques "preuves" de ce piratage (des erreurs de lecture d'acte que nous avons faites et qui ont été reproduites !).

Nos tables non filiatives se trouvaient en téléchargement libre pour toute personne allant sur notre site, et même pour celles qui n'étaient pas adhérentes. Un service bien pratique pour tout généalogiste à la recherche de ses ancêtres. Nous avons d'ailleurs reçu nombre de remerciements des visiteurs.

Et puis voilà qu'un beau matin, on s'aperçoit que les mêmes données se trouvent sur deux sites de généalogie, **mais sont payantes !!!** Nous avons contacté les responsables, mais à ce jour rien n'est résolu.

Faute de quoi, nous avons supprimé ces tables de notre site et **un nouveau site est né**. Le nom du site reste inchangé, mais avec un nouvel environnement. **Pour les recherches d'actes, nos visiteurs non adhérents pourront toujours trouver l'acte, non filiatif, mais après plusieurs étapes ; ce qui évitera le piratage. Quant aux adhérents, le moyen de trouver l'acte complet, avec filiation et observations des releveurs, est à l'étude.**

Nous avons choisi d'utiliser « ExpoActes » : le cercle du 05 l'utilise également sur son site depuis quelques années, sans problème.

Nous n'avons pas pour projet immédiat de modifier le site créé par Jean Pierre Sauvan-Magnet, mais il fallait *prendre le taureau par les cornes*.

Aussi vais-je dire **un grand BRAVO et un énorme MERCI** à Sandy-Pascal Andriant et Marie-Claire Debouverie qui ont œuvré pendant des jours et des heures pour que ce site puisse être opérationnel.

A ce jour, il y a encore quelques aménagements à apporter mais nous comptons sur vous pour être compréhensifs et nous aider à trouver les améliorations.

Ce site est à vous et pour vous !

Je terminerai ce mot de la présidente pour rendre hommage à notre ami **Max Boisson**, décédé le 25 avril, époux de notre précédente présidente, qui nous a apporté beaucoup au sein du cercle. Une page spéciale lui est consacrée dans cette Lettre (cf. pages 6 et 7).

Nadyne CHABANNE-EYRAUD

Auteurs des articles :

Sandy-Pascal ANDRIANT
Odette BLANC
Régine BON
Nadyne CHABANNE-EYRAUD
Nicole CHANDRU
Claudie DUSSERT
Xavier LECOQ
Marie-Claire JAME-DEBOUVERIE
Anne-Marie MAURICE
Nadyne MARCEL
Andrée SALVA
Guy VENTURINI

CONSIGNES

**Pour transmettre vos articles
à insérer dans La Lettre :**

Envoyer vos articles avant la date limite
par courrier (au CGDP) ou par mail :
mcdebouverie@orange.fr

Ne pas utiliser une mise en forme particulière pour les articles saisis sur traitement de texte (éviter les colonnes, les retraits).

Joindre les illustrations dans des fichiers séparés (dessins, photographies...) en format : PDF, JPEG, TIF...

Joindre l'article tel que vous souhaiteriez le présenter.

Merci à l'avance !

Cercle Généalogique de la Drôme Provençale

Présentation du Cercle

Notre vocation

Réunir, principalement dans le cadre de la Drôme Provençale, les généalogistes amateurs afin de les aider dans leurs recherches et de mettre à leur disposition, de façon centralisée, des documents aisément consultables.

Nos services et activités

Recherche de patronyme :

2 € la recherche par patronyme et par canton + 0,20 € par page éditée
+ frais d'envoi

Relevés systématiques des registres paroissiaux catholiques et protestants, et des tables décennales

Relevés des registres de notaires et informatisation de tous nos relevés afin d'obtenir une restitution imprimée selon l'ordre chronologique ou alphabétique

Numérisation des microfilms

des registres paroissiaux,
puis gravure sur CD-Rom

Consultation lors de nos permanences et de nos journées des adhérents **de nos relevés** (manuscrits ou informatisés), **des actes numérisés** des communes de la Drôme Provençale ainsi que quelques **registres de notaires** (liste envoyée aux adhérents chaque année ou consultable sur notre site) ; possibilité de faire des copies papier d'actes (0,25 € la page)

Consultation de notre bibliothèque lors de nos permanences

Initiation à la généalogie et à la paléographie : cours, conférences, conseils, documentation

Exposition annuelle à Montélimar et dans des villages de la Drôme Provençale pour se faire connaître du public et des scolaires

Deux journées d'adhérents par an pour se découvrir sans cesse de nouveaux « cousins »

Participation aux Congrès ou manifestations organisés par des associations de généalogie

Participation au Forum des Associations de Montélimar (tous les 2 ans)

Edition d'une revue « La Lettre du Cercle » trimestrielle assurant la liaison entre les adhérents

Echange de revues avec d'autres cercles généalogiques

Réponse aux correspondances, démarches diverses

Un site internet :

genea26provence.com

Un forum pour les adhérents :

genea26provence@yahoogroupes.fr

Sur Facebook :

facebook.com/cgdp.genealogiste





Entrée Saint Martin



Vue générale Saint Martin



Journée des adhérents



Salle de permanence

Permanences

Tous les mardis de 14 à 17 heures.

Permanences 2014 du samedi au Cercle
de 10 à 17 heures :
les 5 avril, 3 mai, 7 juin, 6 septembre,
4 octobre et 6 décembre 2014

ATTENTION :

Le samedi, les portes de la Maison des Services
Publics sont fermées entre 12 h et 14 h.
Appelez au 04 75 51 22 03
si vous trouvez les portes fermées.

Adresse

Siège de l'association (adresse postale) :
CGDP – Maison des Services Publics –
1 avenue St Martin – 26200 Montélimar
3^{ème} étage Nord

*Pour tout courrier postal,
penser à joindre une enveloppe timbrée
pour recevoir une réponse*

Contacts

Site internet

genea26provence.com

Forum

genea26provence@yahoogroupes.fr

Adresse électronique

cgdp@wanadoo.fr

Téléphone

Permanences du mardi : 04 75 51 22 03

Nadyne CHABANNE-EYRAUD

06 75 24 83 95

nadyne.eyraud@orange.fr

Cotisations

Cotisation pour l'année civile : 26 €
Dans ce montant, sont comprises
La Lettre du Cercle et les cotisations
au C.G.M.P. et à la F.F.G.

Affiliation

Le Cercle est affilié au
Centre **Généalogique du Midi Provence**.
Le C.G.M.P. est membre de la **Fédération
Française de Généalogie (FFG)**

Conseil d'administration

LE BUREAU

Présidente

Nadyne CHABANNE-EYRAUD

Vice-présidents

Guy VENTURINI
Yves DEBOUVERIE

Secrétaires

Marie-Thérèse LAUZIER
Monique REYNIER

Trésorière

Françoise VERNEDE

Trésorier adjoint

Raymond FESCHET

ADMINISTRATEURS

Sandy-Pascal ANDRIANT
André BOUSQUET
Marie-Claire DEBOUVERIE
Pierre GOUDON
Alice LEMAIRE
Guillaume MARCEL
Marylène MARCEL-PONTHIER
Colette MESNY
Odile MOUSSET
Mauricette PEYRARD
Marie-Lou SIMIAND

Membre d'honneur

Odette BLANC

Rédacteurs en chef de la Lettre

Yves et Marie-Claire DEBOUVERIE

Centre Généalogique du Midi Provence

04

Cercle Généalogique des Alpes de Haute-Provence

Manosque

Maison des Associations
209, boulevard du Temps Perdu
04100 MANOSQUE
jean-paul.berbeyer@wanadoo.fr
tous les samedis du mois de 14h à 18h

05

Association Généalogique des Hautes-Alpes

Gap

19, rue de France
05000 GAP
postmaster@agha.fr site : <http://www.agha.fr>
les vendredis de 14h30 à 18h30

06

CEGAMA

Maison des Associations
06330 ROQUEFORT LES PINS
contact@cegama.org site : <http://www.cegama.org>

13

Association Généalogique des Bouches du Rhône

Marseille – Siège social

Archives communales
10, rue Clovis Hugues
BP 800 22
13243 MARSEILLE Cedex 01
agbdr@wanadoo.fr site : <http://www.ag13.org>

Permanences :

19, rue Abbé de l'Épée - MARSEILLE
les lundis de 14h30 à 18h

Aix en Provence

Le Ligoures
place Romée de Villeneuve
les vendredis de 14h à 20h

Aubagne

rue Jeu de Ballon
2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois de 17h à 19h

Châteauneuf les Martigues

place Bellot
2^{ème} et 4^{ème} mardis du mois de 18h à 19h30

La Ciotat

Archives communales Mairie
1^{er} et 2^{ème} mercredis du mois de 14h à 17h30

Port de Bouc

Centre Elsa Triolet
tous les jeudis de 18h à 19h30 et le 1^{er} samedi du mois
de 13h30 à 18h30

Saint Chaumes

rue Salesses (ancien collège)
le 3^{ème} vendredi du mois

Salon de Provence

Maison de la vie associative
rue André-Marie Ampère (parking de l'IUT)
le 2^{ème} jeudi de chaque mois de 14h30 à 18h00
(avec cours de paléographie)

Venelles

MJC – Hôtel de Ville
le 3^{ème} samedi du mois de 14h à 19h

83

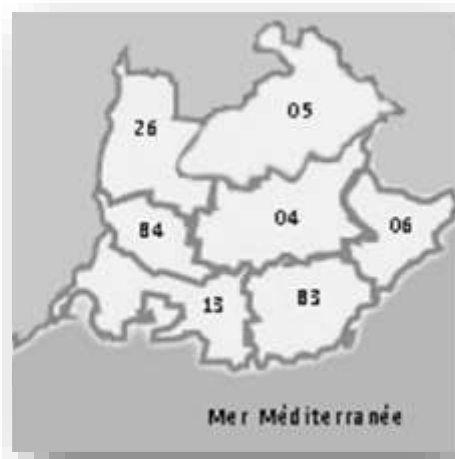
Cercle Généalogique 83

Villa les Myrtes
298 Av. du Parc des Myrtes
83700 SAINT RAPHAEL
cgenea83@free.fr site : <http://cgenea83.free.fr>
les 2^{ème} jeudi et 4^{ème} samedi de 14h30 à 17h30

84

Cercle Généalogique de Vaucluse

Ecole Sixte-Isnard
31 ter, avenue de la Trillade
84000 AVIGNON
courriel.cgvacluse@gmail.com
tous les mercredis (sauf jours fériés) de 13h30 à 18h et
dernier samedi du mois 14h à 18h



Vie du Cercle

Attention !

Les permanences du samedi en 2014
auront lieu les 6 septembre, 4 octobre et 6 décembre.

La deuxième journée des adhérents en 2014
aura lieu le 9 novembre à Montélimar.

Journée des adhérents à Bouchet

La première journée des adhérents 2014 a eu lieu à Bouchet. Jean Michel Avias, maire récemment élu et cousin de Jean Mathieu un adhérent du cercle, ainsi que Max Feschet, précédent maire, nous ont accueillis chaleureusement et nous ont permis d'occuper une des grandes salles de l'abbaye.

A cette occasion, le Cercle a offert à la commune un CD-Rom contenant les photos des registres paroissiaux et le livret des relevés BMS.

Le repas a été servi dans la même salle, chacun a pu en apprécier la saveur ainsi que la présentation.

En début d'après-midi, Max Feschet a guidé la visite de l'abbaye cistercienne de Bouchet pour un groupe d'une trentaine de personnes.

Plus de 60 adhérents du cercle se sont déplacés, ainsi que des habitants du village qui se sont longuement attardés devant l'exposition sur les notaires.



Le **CDIP** a fourni gratuitement au CGDP la **version 2014 de leur logiciel Généatique**.

Les adhérents des associations généalogiques, souhaitant s'équiper de Généatique Prestige 2014, bénéficient d'un tarif préférentiel. Ils peuvent adresser leur commande par courrier postal, accompagné de leur chèque de règlement et d'un document justifiant leur qualité d'adhérent.

www.geneatique.com



Activités à venir !

- ♦ **aux Journées Régionales à Saint-Raphaël** organisées par l'association du Var, les 13 et 14 septembre.
- ♦ **à Gene@2014** à Paris les 27 et 28 septembre, dans la cour de l'Hôtel de Soubise.
- ♦ **au Forum de Brive-la-Gaillarde**, le même week-end de septembre.
- ♦ **au Forum d'été de l'association de l'Archèche, SAGA**, au Teil, le 7 août.
- ♦ **aux Forum de l'association de Valence, EGDA**, au cours de l'automne.

Exposition à Rochefort-en-Valdaine sur les Enfants abandonnés

L'association ACROCH de Rochefort a emprunté cette exposition au CGDP afin d'animer le site du château médiéval de Rochefort **du 23 mars au 15 juin 2014**. Invités au vernissage le 18 avril, le CGDP était représenté par Alice et Monique en présence du maire, de la présidente d'ACROCH et de plusieurs Rochefortains.

Les membres du CGDP ont présenté l'exposition : élaboration, recherches dans les archives, mise en œuvre du fascicule et de la quinzaine de tableaux.





Adieu à Max BOISSON

Max est né le 11 avril 1929 à Nîmes. A l'âge de 2 ans, sa famille s'installe en région parisienne, puis à Paris. Il a un frère de 4 ans son aîné. Son papa décède en 1945 et sa maman travaille au ministère du Travail. Max devient ingénieur météo. Il est nommé à Niamey pendant deux ans, ensuite à Zinder, puis à Abidjan où il rencontre Paulette qu'il épouse le 22 janvier 1955.

Ils regagnent Lomé où naît leur fille, Marie-Jo. En 1959, avec l'indépendance, ils regagnent la France. Leur fils, Eric, naît alors à Saint-Maur-des-Fossés.

En juillet 1971, Max est nommé à la météo d'Ancône et la famille demeure à Montélimar.

C'est en 1989 que Max et Paulette s'installent à Châteauneuf-du-Rhône dans la maison de la grand-mère de Max, Rosalie Jay.

Max prend sa retraite en 2000. Passionnés de généalogie depuis plus de 20 ans, ils adhèrent ensemble au CGDP et deviennent ainsi le « douzième » adhérent du CGDP. Ils s'investissent beaucoup dans l'association. Tous les anciens se souviennent d'eux et notamment des conseils judicieux de Max. Nombre de relevés ont été effectués par eux.

Quand son épouse est devenue présidente, Max lui a été d'un grand secours et d'une aide précieuse. En parlant d'eux, nous disions "le couple présidentiel".

Après le CGDP, il y eut l'association « Découverte et Mémoire Castelneuvoises » (DMC) [<http://dmc-26780.blogspot.fr/>] dans laquelle ils s'investissent pour la mémoire de leur village, Châteauneuf-du-Rhône. Ils écrivent trois livres et sont à l'origine de la fête de la Saint-Nicolas.

Voilà déjà quelques années que Max ne pouvait plus venir à nos rencontres, mais nous gardons intact son souvenir et nous le remercions pour son aide précieuse, son écoute et sa gentillesse. Max repose maintenant au cimetière de Châteauneuf-du-Rhône.

Nadyne CHABANNE-EYRAUD

Prière

Par une nuit semblable
Claire et froide
Où les étoiles brillantes
Faisaient rayonner les cristaux de glace
Parure fragile et éclatante
Des arbres
Et qui semble les faire revivre
Sous leur couche de glace
Par une nuit semblable
Jésus est né
Il est né seul et isolé
Enfant pauvre et sans défense
Dans une étable
A l'abri du froid
Entre le bœuf et l'âne
Il est né et l'étoile
Brillait
Comme celle qui est au-dessus de moi
Et semble m'appeler
Par cette nuit si belle
J'ai été tenté
Et j'ai prié
Ma prière était bien incohérente
Mais elle était sincère et vraie
Je n'ai pas eu besoin d'église pour cela
Pas de décoration, de prêtre en soutane
brodée
Pas d'objet rayonnant de leur or
Sous des flammes tremblotantes des
bougies
J'ai prié seul
Dans la nature
Plus belle que toutes les étoiles
J'ai prié seul sous la clarté d'une étoile
Qui faisait briller la campagne
A l'infini
J'ai prié dans le froid et le vent
Mais je ne les sentais pas
Je sentais seulement
Le malheur des hommes
Par une nuit semblable

Un enfant est né pauvre
Pour sauver le monde
Cet enfant est venu
Et le monde se réjouit
On va pouvoir pêcher
Tuer, voler sans crainte
Il suffira de se repentir
A l'heure de sa mort
Et tout sera pardonné
Grâce à cet enfant qui s'est sacrifié
Grâce à lui
La guerre, la famine
Les révolutions, la mort
Et la misère sont mes compagnes quotidiennes
On se permet en son nom
D'exploiter le peuple
Dont lui-même est issu
Et comme il fut martyrisé
On martyrise encore aujourd'hui
Aujourd'hui tout est neuf
Noël, Noël
Que la paix règne sur le monde
Faisons une trêve d'un instant
Demain nous exploiterons avec plus de force
Gloire à Jésus
Qui nous permet de nous enrichir
Impunément
Gloire à Jésus
Qui nous permet de satisfaire à tous nos instincts
Gloire à Jésus
Cette nuit j'ai prié
Prié pour que cessent ces horreurs
Pour que cessent toutes ces impostures
Et ces crimes plus vils
En se cachant sous le manteau doré
De la religion
Cette nuit j'ai prié
Pour que les hommes soient heureux
Pour que cette nature si belle
Puisse s'épanouir à son aise
Sans craindre de voir
Les chenilles des chars
Ecraser ses tapis de verdure

Sans craindre de voir
Ses forêts brûler
Sa terre se gorger de sang
Ses fossés se remplir de cadavres
Pour que le ciel brille dans les étoiles
Et non sous la clarté des incendies
Pour ne plus voir se trouver
Sur les routes et les chemins
Des hordes de malheureux
Traînant leurs enfants pâles et affamés
Couverts de haillons
Marchant lamentablement
Vers un but inconnu
Se sauvant devant la mort
En compagnie de la misère
Pour voir un monde heureux et uni
J'ai prié
Cette nuit j'ai prié
Moi incroyant
Pour que la vraie religion de Jésus
La religion des pauvres
Rayonne sur la terre
L'étoile brille au-dessus de moi
Une cloche sonne
Encore une fois
Jésus est né
Pour sauver le monde
Dans la crèche tout illuminé de sa présence

Max Boisson, Paris le 30 mai 1948

Les Journées Régionales 2014

Extrait du site : <http://cgenea83.free.fr/evenement.php>

Les 22^{èmes} Journées Régionales à Saint-Raphaël sont organisées par l'association du Var, les 13 et 14 septembre. Ouverte à tous gratuitement, la manifestation aura lieu au Palais des Congrès.

A cette occasion, de nombreuses associations de généalogie seront présentes et tiendront un stand. Sur chaque stand, les associations seront prêtes à répondre à vos questions, à vous expliquer et à vous montrer leur travail (en particulier leurs relevés). Vous pourrez également prendre des contacts ou adhérer.

Les exposants :

Les associations du Centre Généalogique Midi Provence qui seront présentes:

- 04 - Cercle Généalogique des Alpes-de-Haute-Provence
- 05 - Association Généalogique des Hautes-Alpes
- 06 - Cercle d'entraide Généalogique des Alpes-Maritimes et d'ailleurs
- 13 - Association Généalogique des Bouches-du-Rhône
- 26 - Cercle Généalogique de la Drôme provençale
- 83 - Cercle Généalogique 83
- 84 - Cercle Généalogique de Vaucluse
- Centre généalogique Midi Provence

Les associations amies qui seront présentes :

- 06 – Association Généalogique des Alpes Maritimes
- 06- Cercle Généalogique du Pays Cannois
- Généalogie Algérie Maroc Tunisie
- 19- Généalogie en Corrèze
- Cercle généalogique Lorrain de PACA
- 77- Cercle généalogique et d'héraldique de Seine et Marne
- Service Historique de la Défense
- Cercle Généalogique PTT

Les professionnels :

- Geneaprime - réalisation de vos arbres généalogiques et vente de livres et revues
- Passion Généalogie - vente d'arbres généalogiques

L'exposition :

Une exposition plus spécialement dédiée à la ville de Saint-Raphaël et à la guerre de 1914-1918 se tiendra dans la salle principale avec des objets des poilus ou de l'époque de la guerre, des photographies, des cartes postales, etc.

Les morts pour la France du Var seront aussi à l'honneur avec le centenaire de la déclaration de guerre ainsi que tous nos ancêtres dans la grande guerre : fiches des parents des membres des associations ayant participé à cette guerre quel que soit leur pays. Des arbres généalogiques d'habitants de Saint-Raphaël, de gens connus ou ayant un rapport avec les conférences seront exposés.

Les conférences :

Nous avons prévu deux conférences le matin à 9h15 et 10h45 et deux conférences l'après-midi à 14h15 et 15h45. Chaque conférence durera environ 45 minutes et sera suivie d'une séance de questions/réponses avec le conférencier d'une quinzaine de minutes. Assister à une conférence est **gratuit**. Cependant, pour ceux qui souhaitent nous soutenir, un numéro spécial de l'association sera édité pour ces conférences et disponible à l'accueil du Palais. Merci, en vous procurant ce fascicule, de financer en partie nos journées.

Programme du samedi 13 septembre 2014

- 09h15 - *Les Morisques* par Bernard Roumagnan
- 10h45 - *Le chansonnier Désaugiers* par Gilbert Serrus
- 14h15 - *L'actualité des AD 83* par Alain Droguet
- 15h45 - *Les migrations des verriers en Europe* par Hubert Gérardin

Programme du dimanche 14 septembre 2014

- 09h15 - *La génétique et la généalogie* par Liliane Hallé
- 10h45 - *Démographie historique et Généalogie: réflexion sur les limites de la recherche* par Jean Pierre Violino
- 14h15 - *Rechercher ses poilus* par Sébastien Avy
- 15h45 - *La coloniale dans la grande guerre* par Philippe Roudier



Un nouveau site Internet pour le cercle

Le cercle a mis en ligne son nouveau site Internet le 7 mai dernier. Le précédent avait été créé par Jean-Pierre Sauvan-Magnet en 1999. Il en avait assuré la maintenance et la mise à jour jusqu'à son décès l'été dernier.

La mise en place de la nouvelle base des relevés, insérée dans le site, a nécessité plusieurs mois de travail pour Sandy ; la mise en forme et l'actualisation des pages de l'ancien site ont demandé plusieurs semaines de travail pour Marie-Claire. Quand le site a été mis en ligne, ce n'était encore qu'une ébauche. Sandy et Marie-Claire l'ont complété ensuite par de nombreuses pages concernant les communes et par plus de 550 photographies. Toutes les photos étaient déjà présentes sur l'ancien site. Une partie des photographies illustrant les pages est gracieusement prêtée par l'association « Mémoire de la Drôme », et l'autre partie a été donnée par Jean-Pierre et Liliane Sauvan-Magnet, et par d'autres membres du CGDP.

Le site n'est pas terminé ; à l'avenir, il évoluera en fonction des remarques des utilisateurs et il s'enrichira progressivement de nouveaux articles.

Les rubriques du site

Actuellement, il n'y a pas d'accès spécifique réservé aux adhérents ; tous les visiteurs ont accès à l'ensemble des rubriques :

- Sur la page **d'accueil (1)** : le **calendrier des manifestations** organisées par le cercle ou auxquelles le cercle participe, ainsi que le calendrier des partenaires ;
- Le **CGDP (2)** : vocation, travaux, affiliation au CGMP et à la FFG, conseil d'administration, partenaires (Mairie et Archives de Montélimar, Mémoire de la Drôme), etc.
- La rubrique « **Relevés** » **(3)** contient 3 pages : **GeneaBank, Bigenet et les relevés du CGDP** (cf. le chapitre « Relevés, mode d'emploi » page 10). Les modalités d'accès aux données non filiatives sont différentes des modalités du précédent site puisque le téléchargement intégral des tables par commune n'est plus possible (évitant ainsi le piratage) ; l'accès aux actes non filiatifs est facilité par un formulaire de recherche permettant d'extraire de manière séparée : les abjurations, les baptêmes/naissances, les mariages, les sépultures/décès ;
- La **carte interactive** de la Drôme provençale **(4)** (cf. le chapitre « Carte interactive, mode d'emploi », page 13), permettant d'accéder par un lien aux pages descriptives des communes ;
- Les fiches des **communes (4)** de la Drôme provençale contenant les informations actualisées de l'ancien site auxquelles ont été ajoutés des liens vers les pages des communes de Geneawiki ;
- Les **activités** du cercle **(5)** : les cours de paléographie et de généalogie, le forum, les Journées des Adhérents, etc.
- Le contenu de la **bibliothèque** du cercle **(6)** (cf. le chapitre « Bibliothèque/Lettre, mode d'emploi », page 14), permettant de rechercher un ouvrage et de pouvoir ensuite le consulter au cercle ;
- Les sommaires des **Lettres (6)**, permettant de vérifier l'existence d'un article déjà paru sur un sujet particulier et de le consulter ultérieurement dans vos propres archives ou dans les archives du cercle (à l'avenir, l'objectif étant de pouvoir consulter sur le site les articles déjà parus) ;
- La **rubrique adhésion (7)**, énumérant ce à quoi donne droit l'adhésion au cercle, le tarif et le bulletin d'adhésion ;
- La **boutique (8)**, proposant à la vente par correspondance l'ensemble des ouvrages publiés par le cercle.

Menu du site :



1/ A gauche sur la page « Accueil », il y a un bouton nommé « Se connecter ». Ce bouton est réservé exclusivement aux rédacteurs et aux webmasters du site. Il est donc inutile de nous demander le code et le mot de passe.



2/ A droite, toujours sur la page « Accueil », un autre bouton « Rechercher » permet de rechercher avec un mot ou une expression une information sur le site.

Par exemple : Pour savoir si le site contient des informations sur « Emile Loubet », il suffit de saisir « Loubet » dans le bouton et de cliquer sur les deux petites flèches à droite. Vous obtenez le résultat suivant : « 2 articles trouvés sur ce site ». Il suffit ensuite de cliquer sur un des résultats proposés pour le consulter.



Pour éviter d'être à nouveau piratés, nos relevés sont présentés sous forme d'une **base de données** interrogeable acte par acte au lieu de table par table.

Comme précédemment, **aucune filiation n'est indiquée en ligne.**
 Il faut les **demandeur sur le forum ou par courrier ou en venant au cercle lors des permanences.**

Plusieurs types de recherches globales

1/ Recherches globales sur un patronyme

a. Si vous faites une recherche sans pouvoir préciser le lieu, inscrire le patronyme dans la fenêtre « **Recherche directe** » vous permettra de voir tous les actes dans lesquels ce patronyme est cité, tous actes et communes confondus.



Exemple : résultats de la recherche

- « **Conil** » est le patronyme de la personne intéressée
- Actes de naissances, décès, mariages, types divers

1471 actes trouvés

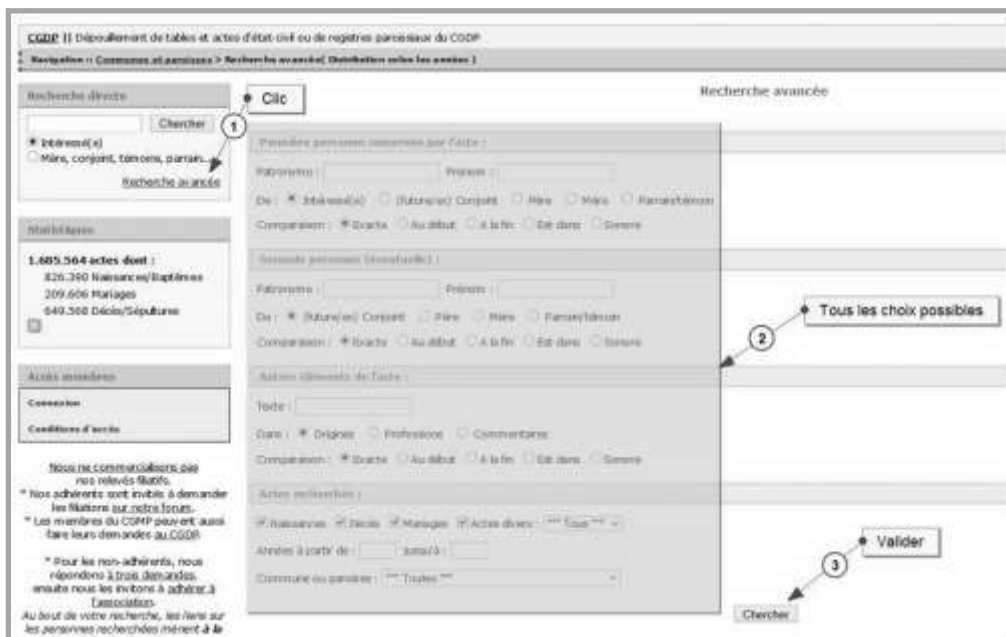
b. Vous avez de plus la possibilité de rechercher soit la personne elle-même (bouton sur « Intéressé(e) » par défaut) soit sur les personnes citées dans l'acte.

Exemple : résultats de la recherche

- « **Conil** » dans le patronyme de la mère, des témoins, du parrain ou de la marraine
- Actes de naissances, décès, mariages, types divers

961 actes trouvés

c. Recherche avancée. Si vous avez des critères précis sur l'individu, son conjoint, les témoins, le lieu, vous pouvez directement interroger la « Recherche avancée ».



d. Recherche Levenshtein

On y accède à partir de la page de la « Recherche avancée ».

Il s'agit d'une recherche par « partie de mot » lorsqu'on sait que le patronyme a subi des variations orthographiques importantes.



« L'algorithm **de Levenshtein** permet de mesurer la similarité entre deux chaînes de caractères. Son résultat est égal au nombre minimal de caractères qu'il faut **supprimer, insérer, ou remplacer** pour passer d'une chaîne à l'autre.

Dans le cadre d'une recherche sur une base de données de noms, cette recherche s'avère particulièrement utile pour s'affranchir des fautes de transcription réalisées aussi bien par les personnes qui ont rédigé l'acte que par les personnes qui l'ont décrypté. »

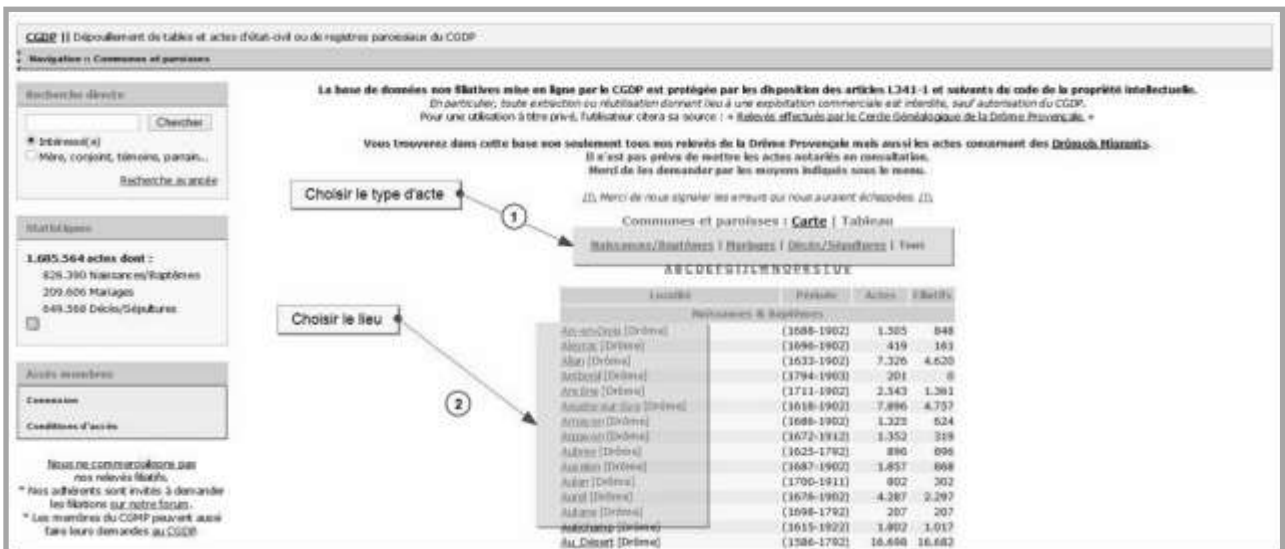


De plus amples explications en cliquant sur « Principes » ou « Utilisation »

2/ Recherche par village et type d'acte

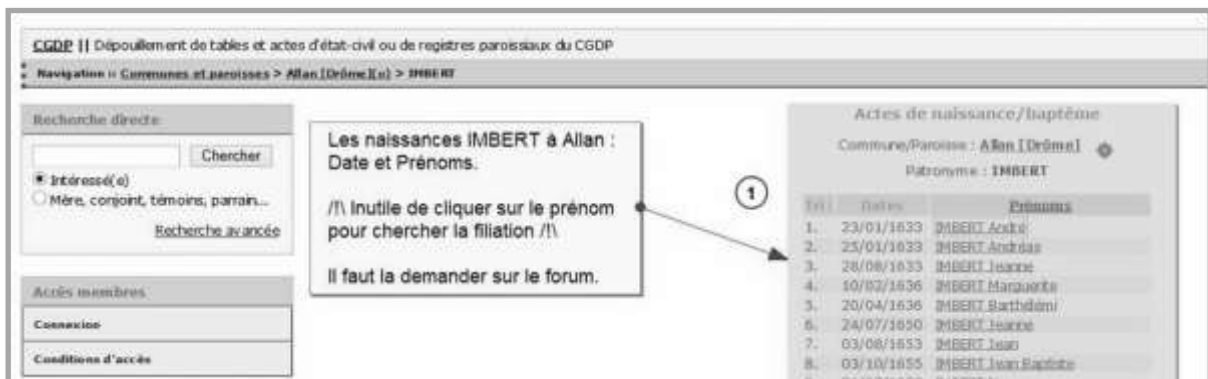
a. Choisir le type d'acte recherché

b Choisir le lieu

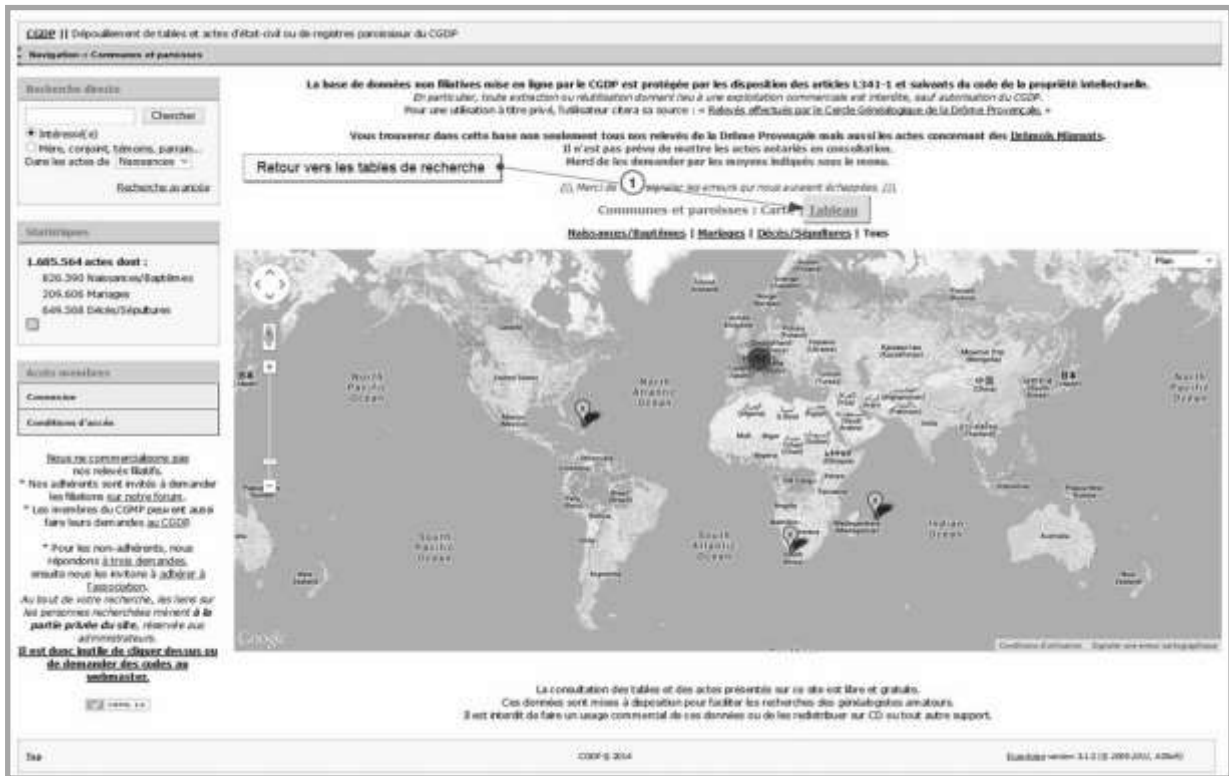
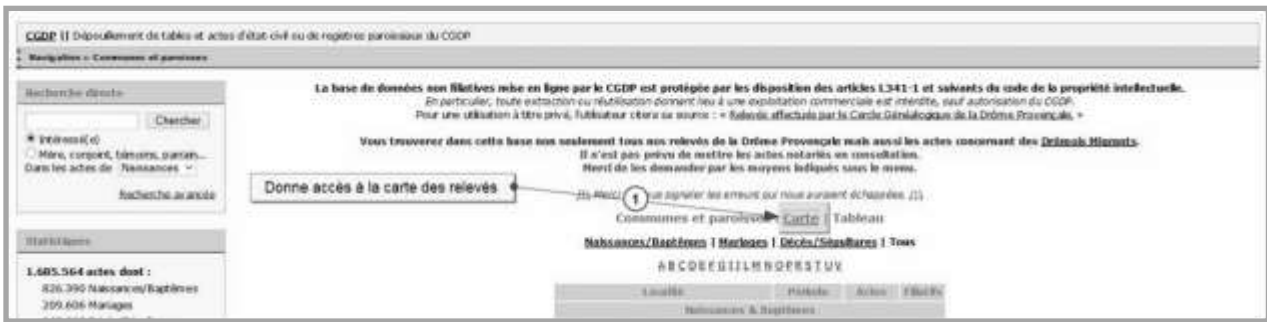


c. Dans les pages suivantes choisir l'intervalle de patronymes jusqu'à aboutir à la liste de celui recherché

d. Exemple : pour IMBERT à Allan



3/ La carte des relevés



Carte interactive, mode d'emploi

Locom-France

Jacques LOUVEL, webmaster, a créé pour le CGDP une version « départementale » du site Locom.org. Cela nous permet de consulter la page drômoise de ce site sans quitter le site du CGDP.

Fonctionnalités de la page départementale

1/ Sélection d'une commune :

Chaque point sur la carte symbolise la position d'une commune.


Avertissement : Ces points ne représentent en rien la position du chef-lieu de commune mais le centre approximatif du territoire communal ! (voir explication en bas de page du Sommaire).

Au passage de la souris sur un point, le nom de la commune s'affiche dans une petite info-bulle.

La sélection d'une commune se fait en cliquant sur un de ces points ou dans la liste déroulante si elle est visible.

2/ Afficher la page sur la commune :

Ce lien permet d'ouvrir une page dédiée spécifiquement à la commune sélectionnée.

Les informations suivantes, correspondant à la commune sélectionnée (), s'actualisent en conséquence :



- Nom de la commune
- Code INSEE
- Nom et N° du département
- Région
- Population au recensement 1990
- Densité d'habitants au km²
- Superficie en km²
- Code(s) postal(aux)

Le lien C de Code INSEE permet d'atteindre une commune de la Drôme par son code Insee.

Le lien C de Code postal permet de repérer sur la carte les communes de même code postal (en rouge).
(Pour revenir à l'état initial, laisser la zone de saisie vide).

3/ Communes dans un rayon de 5, 10, 15 km ... permet de repérer sur la carte (en mauve) les communes situées dans un cercle dont la commune sélectionnée est le centre.

Une liste déroulante des communes correspondant à la sélection s'affiche avec indication de la distance à vol d'oiseau les séparant de la commune de référence.

Cette liste peut être triée à l'aide des liens **C** de *Communes (tri alphabétique)* et **R** de *Rayon (tri selon les distances)*. Chaque clic sur un de ces 2 liens inverse le tri, croissant () ou décroissant ().

4/ Les "épingles" :   (bleue, rouge)

Un clic sur l'une des deux épingles situées sous ces informations vous permet de mémoriser sur la carte la position de la commune sélectionnée. Un autre clic efface l'épingle de la carte.

Chaque **clic droit** sur une épingle de la carte, entraîne sa rotation d'un quart de tour, vous permettant ainsi de sélectionner avec la souris une commune masquée par cette épingle. Un **clic gauche** déplace l'épingle vers la commune sélectionnée.

Bleue



Une fois les deux épingles en place sur la carte, la distance à vol d'oiseau séparant ces communes est affichée sous les 2 épingles ci-contre.



Rouge

Géné@2014

Le Forum national de généalogie aura lieu les 27 et 28 septembre 2014 à Paris, aux Archives nationales, 60 rue des Francs Bourgeois. Stands des associations, conférences et ateliers seront accessibles gratuitement.

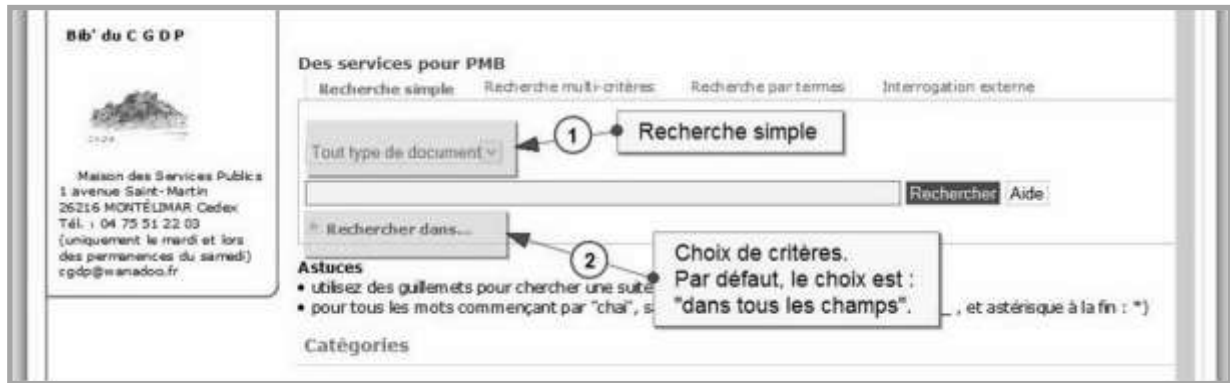
Le CGDP sera présent les deux jours de la manifestation.



Cour de l'Hôtel Soubise lors de Géné@2012

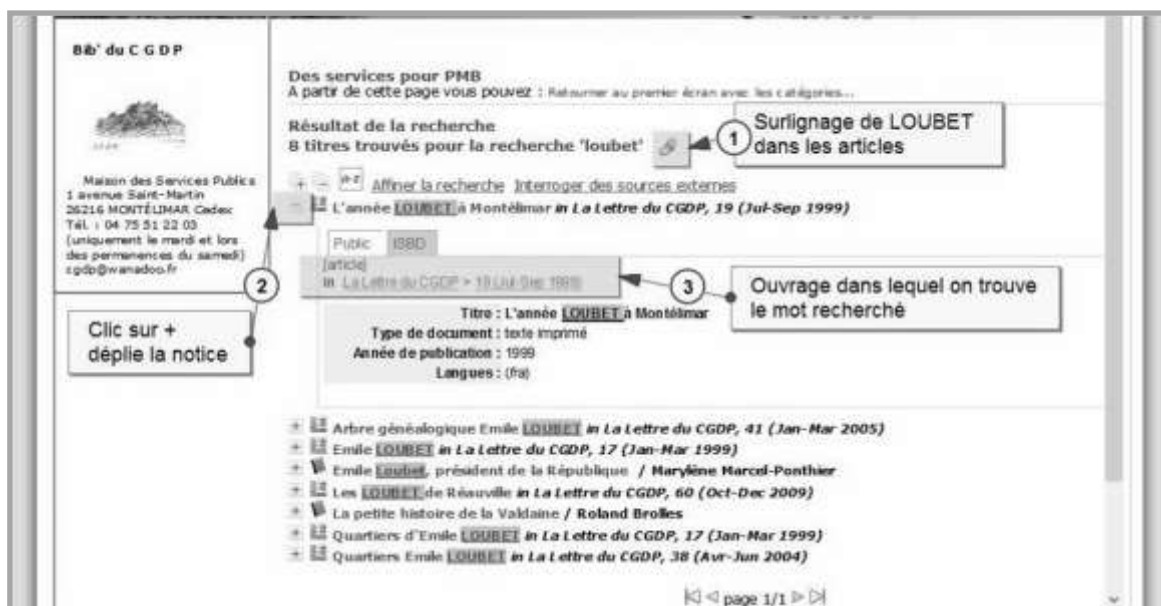
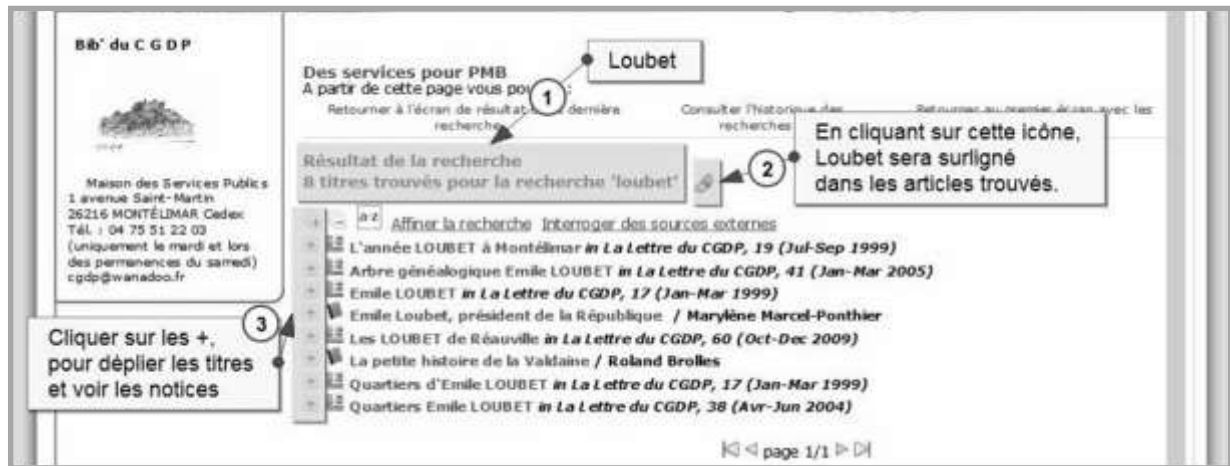


Le catalogue de la bibliothèque du CGDP a été mis en ligne sous forme d'une base de données gérée par le logiciel libre et gratuit PMB. Cela permet une recherche simple ou multi-critères.



- a. Le plus simple est d'inscrire un mot dans la fenêtre de recherche.
- b. Si vous supposez que ce mot n'est pas dans le titre mais plutôt dans un autre champ, vous pouvez cliquer sur le + qui précède « Rechercher dans... » et cocher le critère choisi.

Exemple : recherche « Loubet »



Sandy-Pascal ANDRIANT et Marie-Claire JAME-DEBOUVERIE

Vient de paraître ou à paraître

La guerre à coups d'hommes, La bataille des frontières de l'Est Lorraine août-septembre 1914 de Patrick-Charles Renaud (Cahier couleur avec photos d'époque)

À l'occasion du centenaire de la Première Guerre mondiale, Patrick-Charles Renaud nous fait revivre, grâce aux écrits souvent inédits laissés par des soldats français ayant combattu en Lorraine à cette époque, les premières semaines d'affrontement où, après avoir subi d'entrée une défaite, nos hommes se sont ressaisis pour engager une lutte âpre et coûteuse en vies humaines remportant à la clé une précieuse victoire. Leur plume, tour à tour trempée dans les larmes, le sang et l'acide de la colère, est chargée d'une émotion sans égale.

Replaçant les batailles dans leur contexte historique, l'auteur passe en revue tous les aspects de ces premiers combats, des charges à la baïonnette parfois insensées et souvent meurtrières aux hésitations et à l'incompétence de certains chefs, et nous livre sans censure les réflexions pertinentes des participants.

Prix : 25,90 euros

Contact Presse : Laetitia Vignau 01-42-74-57-52 / 06-78-56-99-53, mail : laetitia@euxdanslapresse.com

ZI de Bogues rue Gutenberg 31750 Escalquens. France



Itinéraire d'un naute au V^e siècle, de Montélimar vers d'autres horizons, 15 auteurs, 64 articles, 520 pages illustrées, par l'Association Horizon Médiéval, sur une idée originale d'Arnaud Ledard-Pontabrier

Les sujets abordés sont nombreux : les villes du sud-est, les civilisations successives, les autres continents, la médecine, la cuisine, la métallurgie, les invasions, le début du christianisme, etc.

Pour acheter l'ouvrage au prix de 30 €, contacter l'association Horizon Médiéval, 3 place Jacques Brel 26200 MONTELIMAR, horizon-medieval@orange.fr, tél. 04 75 52 37 60



Les Poilus de Séderon, de Sandy-Pascal Andriant et Romain Dethès, mise en page de Sandy-Pascal Andriant, 230 pages, Publications de l'Essaillon

A paraître début Août 2014 - Ce livre célèbre le centenaire de la Grande Guerre à laquelle nos « Poilus » séderonnais ont participé. Les uns en sont revenus indemnes ou légèrement blessés, les autres gazés ou invalides et pensionnés, d'autres enfin ont donné leur vie pour la patrie. La plupart ont été honorés à titre posthume du titre de « Mort pour la France ». Très richement illustré et documenté, ce livre de 230 pages environ retrace la campagne de 65 « Poilus » natifs ou habitants de Séderon.

Pour le réserver, consulter le site de l'association « L'Essaillon » : <http://www.essaillon-sederon.net>

La foudre tombe sur l'église d'Eyzahut

« Le 28 juin 1715, Jean Reboul, âgé de 20 ans, a été tué en sonnant la cloche pour le tonnerre qui nous menaçait, lequel tonnerre est venu à tomber sur le dit clocher de l'église paroissiale où il a :

- emporté la croix de fer dudit clocher,
- percé la muraille du clocher et de l'église,
- tué le dit Jean Reboul,
- mis à mort Jamme Reboul, Mathieu Baron,
- renversé plus de 30 personnes dans la dite église qui ne pouvaient donner aucun secours les uns les autres.

Laquelle fracture, au-dessus du clocher, visitée par Pierre Veyrier, châtelain, et François Reboul, greffier dudit lieu, et plusieurs autres qui ont vu l'entrée et la sortie du tonnerre. »

Registre paroissial d'Eyzahut, relevé par Odette BLANC

Le coin des trouvailles !

Décès de Drômois à St-Denis de la Réunion, relevés par Xavier LECOQ (transféré par Jean-Paul MÉTAILLER)

- Auguste Etienne FROMENTON, 23 ans, soldat de 2^e classe au 4^{ème} Régiment d'Infanterie de Marine, né à Châteauneuf d'Isère, Drôme, fils d'Auguste et de + BILLARD Rêne (?), décède le 17/04/1886 à l'hôpital militaire de St-Denis de la Réunion.

- Auguste NICOLAS, né à Chamaloc, fils de +Pierre et +Suzanne BOUFIER, décède le 16/12/1885 à l'hôpital communal de St-Denis de la Réunion. Il est alors âgé de 62 ans, veuf en 1^{ères} noces de Elerise JEAN-JACQUES, époux en secondes noces de Marie Emma JEAN-JACQUES, et charpentier de profession.

Cote 3E 5837 chez Jacques MONCASSIN notaire de Toulouse, obligation et procuration, relevés par Claudie DUSSERT

Le 11/09/1733 à Toulouse, Jean LAFORGUE habitant du lieu de Montagut, lequel a dit qu'étant obligé d'aller en la ville de Romans en Dauphiné, pour recueillir des droits successifs à lui advenus par le décès de Izabeau LAFORGUE épouse du sieur Gaspard de la ville de Romans, sa fille etc. (5 pages) [Photos disponibles, demander au CGDP qui fera suivre]

Protestants de la Drôme réfugiés en Angleterre et en Irlande, relevé par Nicole CHANDRU

- Alançon Margueritte, m. Jean Domergue (Quercy), en présence de Mr Jean Alançon et de Mlle Margueritte Alançon, son oncle et tante, 1722, Dublin.

- Alençon Jean, f.d. Jean Alençon, marchand et Marguerite Portai, m. 1° Olimpe Gillet, 1700 ; 2° Marguerite Guichard (Douglas), 1705 ; cy-devant dragon au service du Roy Guillaume, 80 ans, French Hospital, 1746, +1749, Londres.

Page web pour accéder au site www.shpf.fr/cahiers/paage.php?num=42&idpage=251

Décès d'un Puy-Saint-Martinois à Saint-Romain dans l'Ain, relevé par Régine BON

Le 14/8/1780, Siméon Franc, maître cordonnier, natif et habitant du Puy-Saint-Martin en Dauphiné, âgé d'environ 34 ans, est décédé hier, dans la paroisse de Saint-Romain-de-Miribel en Bresse diocèse de Lyon, et a été enterré dans le cimetière de la dite paroisse.

Archives en ligne du département de l'Ain

Mariage à Jarayes (05), relevé par Nicole CHANDRU

Mariage : Le 15/9/1729, mariage de VARENNE Jean Baptiste, né à St Paul Trois Châteaux (26), fils d'Alexis +, et COLOMB Marie, née à Remollon (05), fille de François notaire, veuve de Pierre GELLY de Jarayes (05).

Dispense pour le mariage de VARENNE Jean Baptiste, né à St Paul Trois Châteaux (26), fils d'Alexis + et de SIBOUR Flavie, dispense de 2 bans le 02/05/1729, et COLOMB Marie, née à Remollon (05), veuve de Pierre GELLY de Jarayes (05), fille de François, notaire, et de DEMOTTE Magdeleine (DEMORTE?).

Archives en ligne du département des Hautes-Alpes.

http://www.archives05.fr/arkotheque/etat_civil/fond_visu_img.php?ref_id=7886

Liste des CD-Rom gravés de février à avril 2014

MOIS DE FEVRIER 2014

EYROLES	O 07-A	NYONS	1669-1792	132	266	1730,1772-1776,1779.
LESCHES EN DIOIS + Protestants	L 08-A	LUC EN DIOIS	1668-1793	505	1828	1669-1682,1684-1691.1705 en double. Protestant Voir aussi Z 53.
LAVAL D'AIX	G07-A	DIE	1693-1738	45	76	1698,1713-1736.Voir aussi AIX EN DIOIS.
EYROLES	O 07-B	NYONS	1793-1852	389	267	1793-An 2, An 4-An 9,M 1843.
GLANDAGE	D 04-A	CHATILLON EN DI	1665-1792	1060	4986	GLANDAGE: 1689,1693-1701,1718-1719,1723-1736. GRIMONE: 1732,1733,1738,1752-1755,1757,1788.

MOIS DE MARS 2014

MIRABEL AUX BARONNIES 1/3	O 08-1A	NYONS	1608-1681	662	4319	
MIRABEL AUX BARONNIES 2/3	O 08-2A	NYONS	1682-1722	619	3917	
MIRABEL AUX BARONNIES 3/3	O 08-3A	NYONS	1723-1792	774	6311	1742 à 1752.
MOTTE CHALANCON (LA) 2/2	N 07-2A	MOTTE CHALANCON	1734-1792	932	2945	1762-1768.
BESIGNAN	B 05-A	BUIS LES BARONN	1674-1792	222	759	1680-1699,1703,1712,171,1757-1766. Plusieurs actes en doubles.
LAVAL D'AIX	G07-B	DIE	1792-1852	932	938	
AUCELON	L19-A+L52	LUC EN DIOIS	1686-1792	629	1825	1716,1779. PROTESTANTS: Quelques actes dans les années 1788-1789. Voir aussi

MOIS DE AVRIL 2014

TRESCHEU CREYERS	D07-A	CHATILLON EN DI	1658-1792	358	1567	
REMUZAT 1/2	Q13-1B	REMUZAT	1793-1820	972	1583	
REMUZAT 2/2	Q13-2B	REMUZAT	1821-1852	985	1974	
TRESCHEU-CREYERS	D07-A	CHATILLON EN DI	1793-1852	923	1097	Ans 3, 5 ,6.
JONCHERES	L07-A	LUC EN DIOIS	1693-1792	381	1647	1716-1719,1765,1766,1789.

Les trouvailles d'Odette à Roussas (suite de la Lettre 78)

Commentaires relevés par **Odette BLANC** sur les registres paroissiaux de Roussas (les textes sont retranscrits tels qu'ils sont écrits sur les livrets, mais traduits pour ceux qui sont en latin).

30 juin 1678 sépulture de Nicolas FAURE, 80 ans. Il faut icy remarquer que Paul Faure fils et héritier dudit défunt fut le premier qui refusa et ne voulut offrir la quarte funéraire que l'on avait donné de tout temps immémorable à l'église à l'occasion des enterrements selon ce qui est ordonné par le concile de Trante (chap. 13, page 264) de réformation.

signé BARTHELEMY curé

6 mai 1673 sépulture de Charles CALVIER, 56 ans, de Donzère.

Enterré par des consuls et des gens qu'on ne voulut déclarer et cela se dit un dimanche au matin lorsque j'étais déjà rentré pour dire la messe paroissiale et sur le refus que je fis auxdits consuls qui étaient Jacques BENOIT et Antoine POULIQUAIN d'obéir à leur ordre qui portait de prendre leur heure et non pas la mienne, de les reconnaître --- pour cet effet et non pas les parents dudit défunt et de me voir frustré des offrandes et contributions coutumières parce que tel était leur bon plaisir et volonté bien qu'ils voulussent le couvrir du prétexte de certaines ordonnances mal entendues parmy eux et moi non intimes.

En foy de quoy il n'y a que moy seul qui ait voulu signer

BARTHELEMY curé

7 mai 1679 sépulture de Hélie ROUCHAS

Son fils héritier Claude luy fit faire un enterrement honorable suivant les coutumes anciennes de ce pays en ---aine de quoy lesdits consuls luy charyèrent un ---- et luy firent payer 1 escu le ---- présenter sans fin en tout ce qu'ils pourvoient sur ce qu'il avait refusé de leur obéir pour l'enterrement de son dit père et le tout sous le prétexte de quelque branches de bois prises dans le ---- de la communauté depuis quelques années. En foy de quoy j'ai signé BARTHELEMY curé.

Changement des horaires des messes, 4 février 1693

Le grand vicaire du Pape ---- dans une ordonnance du 20 novembre 1691 faite par commandement et par commission spéciale de sa sainteté permet que l'on commence de dire des messes une heure avant l'aurore et d'en dire aussi l'après-midi en sorte néanmoins qu'elles soient finies à 1 h, ainsi rapporté dans les résolutions pastorales du diocèse de Genève imprimés en 1709.

Changement de prêtre 14 octobre 1700 : Messire Jean Baptiste GIRAUD prêtre de la ville de Salon mis en possession de la cure du présent lieu de Roussas.

16 octobre 1700, bénédiction du maitre-autel où sont repeint St-Germain patron de la paroisse et St-Blaise, le dit tableau ayant été exposé dans la dite église et posé deux mois auparavant durant la maladie de feu messire Antoine GIRAUD notre oncle et notre prédécesseur.

7 avril 1703 sépulture de Jacques (ou Jaume) GOUDERT, veuf de Anne LIOUTARD, 72 ans.

Pendant sa maladie, a ordonné que dans deux ans après sa mort, il serait bâti auprès de la fontaine publique un oratoire de pierre où l'on mettrait une image de la Vierge tenant en ses mains le Saint Enfant Jésus, pour lequel il a légué 9 livres que Jeanne GOUDERT, sa fille et son héritière, a promis de payer. Le dit oratoire a été fait proche de la fontaine et nous l'avons béni solennellement de l'autorité de Monseigneur de St-Paul le 4 décembre 1707, un dimanche. signé GIRAUD curé

29 août 1707, Indulgence de 40 jours pour la fête de St-Germain accordée par Mgr de ROQUEMARTIN, évêque et comte de St-Paul, pour tous ceux qui confessés et communiés visiteront l'église de Roussas le 1^{er} octobre, fête de St-Germain patron dudit lieu pour cette année et pour l'avenir.

29 octobre 1709 sépulture de Françoise APAY, femme de Pierre AUBERT, 60 ans. Morte sans enfant a légué à l'église un jardin près de la fontaine à la charge que le sieur curé et ses successeurs diront annuellement et à perpétuité une messe pour le repas de son âme le jour de Ste Françoise, le 9 mars. Jouissance à son mari sa vie durant en codicile ordonne, avant la messe, de chanter un "Libera" ou "absoute" pour le repos de son âme le 3^{ème} dimanche de chaque mois. Testament chez Me Laurens VEYRENC. (Pierre AUBERT est mort le 5 décembre 1709 et enseveli à Valaurie).

19 septembre 1713 sépulture de Monseigneur Louis Aube de ROQUEMARTINE, évêque de ce diocèse de St-Paul, âgé de 83 ans dont 33 ans d'épiscopat. Enseveli dans son église cathédrale de St-Paul par M^{gr} l'évêque d'Orange.

10 mars 1717 sépulture de Monseigneur Joseph de MAUREL du CHAFFAUT évêque et comte de St-Paul et conseiller au Parlement de Provence, mort à Aix après 3 ans d'épiscopat.

Indulgence plénière de Rome, août 1728 : j'ai reçu une Bulle de Rome en date du 12 juillet dernier par laquelle notre Saint Père le Pape Benoit XIII nous accorde indulgence plénière pendant 7 ans pour le jour de la fête de notre glorieux patron St-Germain, dans notre église paroissiale. La Bulle a été reçue et fulminée à St-Paul le 19 août par M^{re} FIRMIN grand vicaire.

28 juin 1730, extrait du livre des confréries de cette paroisse.

En septembre 1727 le père Paul GIRAUD, mon frère, Provincial des Trinitaires, m'a envoyé de Marseille une chappe ou pluvial avec son étole pour l'usage de la Confrérie du St-Sacrement de cette paroisse qui a couté 187 livres 10 sols 9 deniers. La Confrérie a fourni 153 livres 10 sols, j'ai donné le restant. 37 Pans Persienne Lisera où Damas broché à 56 sols le pan (dont détails). Comme cette chappe avec son étole a été faite de l'argent de la Confrérie du St-Sacrement de cette paroisse de Roussas et qu'elle lui appartient en propre, il faudra prendre garde sur toutes choses, qu'elle ne se confonde et ne se mêle jamais avec les ornements de la sacristie, que messieurs du chapitre de Grignan, prieurs de cette paroisse, sont obligés de fournir en entier qu'ils ne s'en saisissent dans la fuite du temps et ne voulussent l'emporter à Grignan. C'est pourquoi je prie instamment messieurs les curés mes successeurs en cette cure en qualité de premier recteur de la Confrérie du St-Sacrement, je les prie de garder soigneusement cette chappe¹ devers eux dans la maison curiale pour s'en servir aux fêtes et solennités de Notre Seigneur Jésus Christ, de la Sainte Vierge, de Saint Germain notre patron.

Fait et récité dans l'église de ce lieu le 28 septembre 1727 jour de dimanche en présence de --
Signé GIRAUD curé, ACHARD châtelain, FERRENC consul, BRUN consul, VEIRENC secrétaire et plusieurs paroissiens.

Au mois de juin 1730 le père GIRAUD, mon frère, ex-provincia Trinitaire et Commissaire général de la Rédemption des Captifs à son retour de Paris où il a conduit 20 esclaves chrétiens qu'il avait rachetés à Alger, nous a apporté une chasuble d'un damas rouge à fleurs naturelles et d'or, aux orfroids d'un damas blanc à fleurs d'or avec son voile et sa bourse pour l'usage des Confréries du St-Sacrement et de Notre Dame du Rosaire de cette paroisse. Elle lui a couté 75 livres que je lui ai remboursé à Roussas, savoir 24 livres d'une aumône que j'avais en main pour cela, plus 24 livres qu'à fourni Antoine VEIRIER recteur du St-Sacrement et 27 livres qu'à fourni Melle Madeleine ROUVIERE ma nièce épouse de Jean Baptiste VEIRENC rectoresse du St-Rosaire.

Je prie messieurs les curés mes successeurs en cette cure de prendre au ----- de cette chasuble les mêmes soins et les mêmes précautions que nous avons marquées ci-dessus.
Mêmes signatures.



Chasuble des Confréries du St-Sacrement et St-Rosaire

Mai 1733, Fondation de trois messes.

La dite Magdeleine MICHEL (acte du décès le 16 mai 1733) par acte du 30 mars 1733 a fait fondation de trois messes de requiem qu'elle veut être dites annuellement et à perpétuité dans l'église de Roussas et par le curé de la paroisse, savoir une le même jour qu'elle décèdera qui sera le 15 mai, la deuxième le premier jour libre après la fête de Ste-Magdeleine et la troisième le premier jour libre après la fête de St-Joseph ; et pour la dotation de la dite fondation elle donne et lègue la somme de 30 livres avec sa pension annuelle de 30 sols payable chaque année à la fête de Ste-Magdeleine. Voulant que ledit fond de 30 livres reste entre les mains de messire Jacques RIEU ecclésiastique et Jean Baptiste RIEU ses deux fils et héritiers jusqu'à ce qu'ils le placent sur quelque habitat de Roussas bien solvables.



Avril 1734, Dais de damas cramois pour le St-Sacrement.

En juin 1734 avons fait un dais pour porter le St-Sacrement à la fête Dieu et le jeudi et vendredi Saint. Il appartient en propre à la Confrérie du St-Sacrement. Monsieur le curé le gardera soigneusement devers soy avec la chape et la chasuble des deux Confréries. Le dais est d'un damas cramois avec sa frange et galons d'argent fin que nous avons fait venir de Lion. Avons fait aussi de la même manière que ci-dessus un petit dais pour mettre au tabernacle quand nous exposons le St-Sacrement.

Démission de l'évêque de St-Paul, septembre 1743 . Monseigneur Ignace Claude Joseph de SIMIANE, évêque de St-Paul a donné sa démission de son évêché entre les mains du Roi qui tout de suite a nommé nouvel évêque de ce diocèse monseigneur Pierre François Xavier de LAMBERT grand vicaire de monseigneur l'archevêque d'Aix, qui le 16 février 1744 a été sacré à Viviers par monseigneur François de VILLENEUVE évêque de Viviers et a été reçu solennellement dans la ville et l'église de St-Paul le 26 mai, troisième fête de Pentecôte même année 1744.

Remise de nouveaux registres au curé fin 1746.

Un nouveau consul m'ayant remis de Montélimar deux registres paraphés pour 1747, j'écrirais exactement dans les deux comme j'ai toujours fait depuis 47 ans que je suis curé de Roussas.

Levée de l'interdit du cimetière, septembre 1748

Au moyen d'une nouvelle montée de degrés hors le cimetière on a ouvert un chemin public pour aller à l'église, à la maison de M. le curé et autres. Le cimetière a été entièrement clos de nouvelles murailles et par une porte fermant à clef. Monseigneur l'évêque au bas d'une requête des officiers de la communauté, par son décret du 21 octobre 1748, a levé l'interdit du cimetière. Par son ordre nous avons publié ce décret aujourd'hui dimanche 27 octobre 1748, à la messe du prône.

Réparation de la chasuble, octobre 1748

La chasuble en soye blanche et rouge qui avait été interdite par l'ordonnance de visite de monseigneur l'évêque du 20 octobre 1746 ayant été réparée et mise en bon état, monseigneur l'évêque en a ôté l'interdit et nous en servons. Signé GIRAUD curé

¹ Chappe ou chape ou pluvial, sorte de cape dont se revêtent les ecclésiastiques

Travaux à l'église et au village de Roussas par GIRAUD curé

En mars et avril 1749 on a crépi et blanchi toute notre église en dedans et en dehors et on a fait de nouveaux degrés pour monter de l'église à la maison curiale.

Le 3 mai 1749 nous avons été en procession à la place de ce lieu et y avons béni solennellement la croix nouvelle qui y a été érigée et qui à l'avenir servira de station ordinaire pour les petites processions qui se feront tous les dimanches de l'été en y chantant "o crux ave..."

Au mois de mai 1749 on a crépi et blanchi tout le devant de l'église jusqu'au plus haut du clocher. On a ouvert une fenêtre pour éclairer la nef à laquelle a été apposé une vitre avec une croisière de fer. On a refait la balustrade de la tribune, on a peint la porte de l'église en rouge et fait une montée plus commode de l'église à la maison curiale, ce qui a coûté 45 livres laquelle somme est provenue d'une petite rétribution que le révérent père Bonaventure DUMAS Récolet de la province de Provence secondaire de cette paroisse de Roussas a exigé des habitants et grangers pour une seconde messe. Les dimanches et les fêtes à 10 h en été et à 11 h en hiver, monsieur le curé n'étant pas obligé ce jour là de leur dire deux messes.

Plus au même temps ledit révérent père DUMAS a fait présent à la sacristie d'une chape de soye blanche et rouge demi usée qui lui a coûté 10 livres et lui a procuré une chape noire avec son étole.

Aux mois d'août et de septembre 1749 on a démoli la petite sacristie qui était derrière l'autel pour élargir le presbytère qui était trop étroit. Un habite ouvrier en marbre de la Suisse italienne a fait au fond de la coquille en façon de marbre un autel en tombeau, deux gradins et un tabernacle ce qui a coûté 120 livres.

On a fait du coté de l'évangile une nouvelle sacristie qui a coûté 90 (nonante) livres.

Le tout a été fait par les grands soins du révérent père DUMAS, les messieurs du chapitre de Grignan prieurs de Roussas lui ont fourni 30 livres, plus de leur consentement a vendu à l'église des Granges-Gontardes notre vieux tabernacle 24 livres, plus du consentement de M. le curé il a vendu 15 livres la tapisserie du presbytère qui en 1716 avait coûté à la Confrérie du St-Sacrement 21 livres... plus du même consentement il a vendu 48 livres à M. le curé de Colonzèle un devant d'autel d'une belle persienne, point d'Espagne, bordé et frangé d'or fin qui en 1739 avait coûté à la Confrérie du St-Sacrement 70 (septante) livres 3 sols.

Plus les écoles se trouvant vacantes pendant 4 mois le RP DUMAS les a faites et en a retiré 40 livres qu'il a employées aux dites réparations. Toutes les réparations et décorations susdites ont coûté 220 livres y compris 10 livres pour les vitres, verges de fer et cadre des deux nouvelles fenestres pour éclairer l'autel et la sacristie, et l'argent fourni pour les réparations de l'église ne va qu'à la somme de 157 livres payées, si bien qu'il reste deue (dû) 63 livres, le RP DUMAS avec son zèle, sa prudence et son économie ordinaire avisera aux moyens de les faire payer dans la suite.

Fait à Roussas le 30 septembre 1749, GIRAUD curé, RP DUMAS

Les 63 livres qui restaient deues pour les réparations de l'église ont été payées par les grands soins du RP DUMAS vicaire de la paroisse.

Fin des travaux

Décès de maladie, même jour et même heure d'un couple. Le 14 octobre 1749 sont morts Jean Baptiste DAUDEL et Sébastienne ESTRAN sa femme âgés de 30 ans d'une même maladie de 8 jours et couchés côte à côté dans le même lit, ils ont expiré à la même heure et ensevelis le lendemain à la messe. Ensevelis au cimetière dans une même et grande fosse.

Première communion le 13 avril 1749 : nous avons fait faire la première communion aux enfants de cette paroisse en état de ce faire et après les y avoir préparés pendant un an.

Savoir à : Jean Baptiste VEYRENC, Jean Pierre FAURE, Jean Pierre TORNIGAN, Joseph LAFON, François LAFON, Jean FERREN, Claude SIMIAN, Jean SIMIAN, Antoine G---, Joseph AUBERT, Jean Baptiste BENOIT, Estienne GRANIER.

Pour les filles : Françoise VEYRENC, Louise FERRE, Catherine LAFON, Marianne TORNIGAN, Marie LAFONT, Marguerite LAFON, Jeanne Marie LAFON, Claudie PAUME, Marianne GAUTIER, Magdelaine RIEU, Marguerite PIALAT, Catherine DELIERE.

B.M.S sur 50 ans : Depuis le mois d'octobre 1700 messire Jean Baptiste GIRAUD curé décimant de ce lieu a fait 750 baptêmes et enseveli dans le cimetière de cette paroisse 630 morts et a donné la bénédiction nuptiale à 189 personnes sans compter un bon nombre des paroissiens qui ont pris femme hors de la paroisse. On trouvera tous ces actes dans les registres annuels reliés en deux parties sur lesquels j'ay fait la présente énumération.

A Roussas le 3 janvier 1752, DUMAS vicaire pour GIRAUD curé.

Relevés par **Odette BLANC**

Décès à Saint-Paul-Trois-Châteaux d'un esclave ramené de Saint Domingue :

« L'an mil six cent quatre-vingt-huit et le second jour du mois de mars, Jean Baptiste dit Zamore âgé d'environ dix-neuf ans nègre esclave de M^r François Augustin de Genton, fils aîné, mort le jour précédent munis des sacrements a été enseveli dans le cimetière de cette paroisse de Saint-Paul-Trois-Châteaux en présence de François Barthélemy et Thomas Bonnefoy. »

Relevé et envoyé par **Nicole CHANDRU**

Baptêmes codés

Solution de l'énigme posée dans la Lettre n°77 et proposée par Sandy-Pascal ANDRIANT



La solution proposée par François HUREAU le 12-01-2014 sur : Genealogie-Paleographie@yahoo.com
<http://fr.groups.yahoo.com/neo/groups/Genealogie-Paleographie/conversations/messages/10479>

J'ai déjà rencontré ce type d'acte codé (vous en avez notamment à Sargé, dans la Sarthe, en 1645) qui était pour le prêtre une manière d'inscrire un fait qu'il réprouvait ou souhaitait cacher pour diverses raisons. Il s'agit ici effectivement de deux baptêmes d'enfants illégitimes.

Comme les chiffres sont mêlés à des lettres et qu'on repère assez vite le e (chiffre 3) le décodage n'est pas trop compliqué.

1: a, 2: i, 3: e, 4: o, 5: u, 6: l, 7: m, 8: n, 9: r

Les autres consonnes ne sont pas codées. Ce qui donne :

« **baptême de rené fils de monsieur de loumeau et de sa chambrière***
baptême de marguerite fille de renee la gauldine »

* *chambrière = servante*

Hôtel des Invalides

On trouve beaucoup de nos ancêtres sur les archives de l'Hôtel des Invalides, ainsi REGNIER Denis, né le 24/02/1728 à Barret-de-Lioure. Mis à part sa naissance mentionnée sur les registres paroissiaux — où on découvre ses parents Joseph REGNIER et Cécile BONNEFOY — on ne trouve plus de trace de lui à Barret-de-Lioure. Un petit tour sur le site des Invalides, <http://www.hoteldesinvalides.org/>, m'a permis de compléter une branche en attente.



Sur cette fiche on peut lire : Cote S.H.D. 2Xy41 / Acte n° 093393 / Reçu à l'hôtel le 28 Avril 1763

Denis Regnier, demeurant en Dauphiné
agé de 36 ans, natif de Baret [Barret-de-Lioure 26026] pres Montbrun en Dauphiné
Dragon au Regiment du Colonel Général Compagnie de Ste Suzanne, où il a
Servi 12 ans, blessé de cinq coups de sabre sur la tête receus a
l'affaire de Souëstre ? en 1759, est fort Incommodé du pied Gauche
son Cheval ayant été tué sous luy à la même affaire et un
Effort dans le Costé droit pris en chargeant une trousse, est Catholique

En marge à droite

Le 29 fev.er 1764 / Rayé des Registres
pour avoir quitté sans Congé le 11 9bre
precedent la Compagnie de Villezan à
St Jean Pied-de-Port [64485]

Nota. il est connu que ce Soldat
est pens. de 54 l. portée a 150 l.

Voilà une nouvelle source de recherches riche en informations pour nos branches isolées.

Sandy-Pascal ANDRIANT

La famille GARDE de Montségur-sur-Lauzon L'alimentation d'une veuve et de sa domestique en 1795

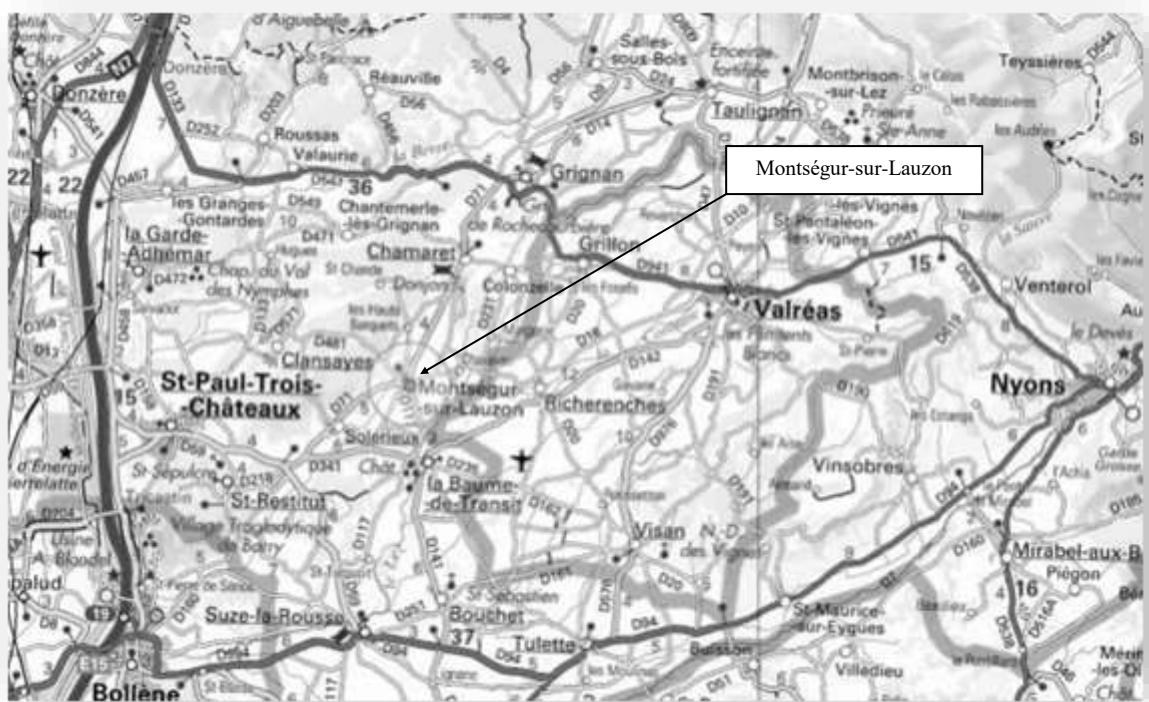
Dans les actes des notaires, certains sont intéressants à plus d'un titre, c'est le cas de celui du 22 ventôse an III (12/3/1795) établi à Montségur par le notaire M^e Delaye. Il concerne les héritiers de Pierre Garde, décédé un mois auparavant. Sur les conseils d'amis et de parents, sa veuve, Jeanne Marie Ministral, a fait établir un inventaire des biens mobiliers et immobiliers du domaine.



Le testament de Pierre Garde du 2 juin 1787, signé devant M^e Moreau, instituait son frère, Mathieu Garde, comme unique héritier. La loi du 17 nivôse an II a frappé de nullité ce testament quant à l'institution d'un seul héritier (le droit d'aînesse ayant disparu). Ce sont les deux frères et leur sœur, Mathieu, Louis et Elisabeth, qui sont cohéritiers de droit.

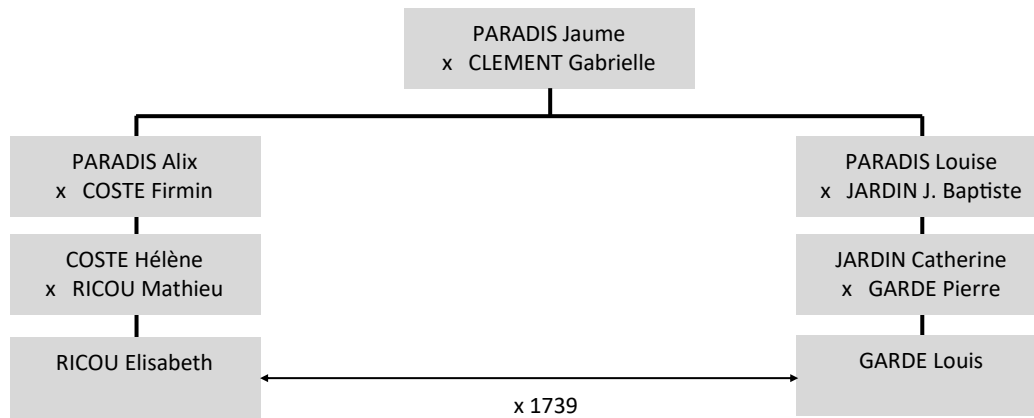
Dans l'acte que rédige le notaire M^e Delaye, Louis Ricou est donné comme curateur et administrateur des biens de Mathieu et Elisabeth, sourds-muets de naissance. Deux sourds et muets dans une même famille, ce n'est pas courant. A-t-on affaire à des jumeaux ? **Une recherche généalogique s'impose...**

En consultant les registres paroissiaux et d'état-civil de Chamaret et de Montségur, la présence du nom de famille « Garde » dans les relevés se vérifie. Cette famille réside à Montségur depuis au moins le XVII^e siècle. Un de ses descendants, Louis Garde, s'est installé à Chamaret lors de son mariage en 1770.



Dans l'acte du notaire M^e Delaye, on apprend que Pierre a deux frères et une sœur, mais le nom de ses parents n'est pas indiqué. Le mariage de Pierre avec Jeanne Marie Ministral n'a eu lieu dans aucun des deux villages de Chamaret et de Montségur. En élargissant les recherches, il est retrouvé sur la paroisse de Rousset-les-Vignes en 1767. Pierre a pour parents : Louis et Elisabeth Ricou. Quant à son décès, il a bien eu lieu à Montségur à la date indiquée dans l'acte notarié. Le déclarant du décès est Louis Ricou, peut-être le curateur des enfants Garde ? En vérifiant dans les relevés du cercle, le couple, Louis Garde et Elisabeth Ricou, a eu plusieurs enfants : Pierre, Louis, Mathieu et Elisabeth. On a bien affaire à la même famille. Néanmoins, Mathieu et Elisabeth Garde ne sont pas jumeaux.

Dans l'acte de mariage de Louis et d'Elisabeth du 14 juillet 1739 à Montségur, le curé spécifie qu'ils ont obtenu une dispense pour consanguinité du 3^{ème} degré. Ainsi sont-ils cousins issus de germains ! Peut-être la surdité de deux des enfants est-elle due à cette consanguinité ? Des éléments manquent pour affirmer avec certitude que la consanguinité est bien celle exposée en page suivante. Ce n'est qu'une hypothèse !



[L'arbre généalogique n'est donné que partiellement. Pour l'arbre complet, envoyer un mail ou un courrier au CGDP]

■ GARDE Jean
(-) MARTIN Clauda



Louis Garde et Elisabeth Ricou ont six enfants, mais seuls quatre survivent. Pierre, l'aîné se marie en 1767 et s'installe dans le domaine de ses parents à Montségur. Louis le second, est maître maçon à Chamaret où il vit avec sa femme, Marie Anne Poulin (veuve de Louis Poulin d'un premier mariage), et leurs enfants. Mathieu et Elisabeth vivent avec leur frère aîné à Montségur. Lorsque Pierre décède, ils ont tous deux respectivement, 48 et 46 ans. Leur belle-sœur, Jeanne Marie Ministral, veuve de Pierre Garde, âgée d'environ 64 ans, négocie avec leur oncle, Louis Ricou, et leur autre frère, Louis Garde, l'abandon de l'administration des biens des cohéritiers contre une pension viagère et alimentaire. **Le notaire décrit avec précision ce qu'elle doit recevoir chaque année pour elle-même et sa domestique :**

- du grain moitié bis et moitié seigle
- du millet noir
- des haricots
- de la graisse
- de l'épeautre grué
- 8 quintaux des pommes de terre
- 7 b... ? du vin pur
- 2 petits tonneaux et une dame-jeanne
- 8 pots et 4 bouteilles de verre
- 2 corbeilles de raisins
- 12 litres d'huile de noix
- 35 livres de cochon salé dont 2 livres de saucisses, 1 jambon, 3 livres de fricassés
- 12 œufs au mois
- 2 livres de fromage
- 4 livres de confiture de ménage
- 4 livres de miel



Elle doit aussi obtenir pour elle-même : une paire de souliers tous les deux ans, du chanvre non peigné et 12 livres de laine tous les ans. Elle pourra aussi :

- prendre du bois pour son chauffage dans le jardin ou la basse cour ;
- prendre des végétaux dans le jardin ou dans les autres fonds, sans en abuser ;
- faire cuire son pain dans le four du domaine ;
- avoir la jouissance de la cuisine du domaine ;
- avoir la jouissance des meubles et ustensiles de cuisine : une garde-robe en noyer fermant, une caisse en sapin, un lit composé de ses rideaux en courtine jaune et de ses gardes paille et couverture, six draps de lit, 2 nappes, 6 serviettes, 1 pot de fer, 4 petites fourchettes, 6 cuillères de bouche en étain, une lampe, une s... ? en étain, une bassinoire en cuivre avec son manche en fer, un chaudron, 2 fers à repasser, une maie à pétrir, 2 tamis, 2 poêles à frire, 2 chenets de fer, 2 douzaines d'assiettes moitié en étain, autre moitié en faïence. Les 7 derniers articles serviront à tous les habitants du domaine. A ces articles, il faut aussi ajouter une table et 4 chaises.

Il est convenu que la veuve et sa domestique continueront à vivre dans le domaine avec les autres habitants. La maison devant être remaniée (portes à créer et d'autres à occulter) afin que tous puissent y vivre sans trop se gêner. Ce sont les cohéritiers qui prendront financièrement en charge les travaux. Enfin, une pension de 200 livres sera versée annuellement à la veuve. De plus, elle pourra utiliser les animaux du domaine pour porter ses grains au moulin et ramener la farine obtenue.

Les témoins, le notaire et Louis Garde signent l'acte. Louis Garde semble continuer à vivre à Chamaret avec sa femme et ses enfants, laissant son frère et sa sœur aux bons soins de la veuve.

Les cohéritiers ne paieront pas trop longtemps la pension viagère et alimentaire puisque Jeanne Marie Ministral décède l'année suivante le 16 août 1796. Ont-ils même eu le temps d'entreprendre les travaux ?

Un an et demi après le décès de leur belle-sœur, Mathieu et Elisabeth se marient le 13 février 1798. Mathieu épouse une jeune fille ayant 20 ans de moins que lui, Suzanne Delière, qui est domestique à Montségur, mais originaire de Solérieux. Ils auront une fille, Suzanne, qui se marie à son tour en 1815. Mathieu ne voit pas le mariage de sa fille, il décède en 1808 à l'âge de 61 ans. Dans les actes qui le concernent, il est dit cultivateur.

Quant à Elisabeth, âgée de 49 ans le jour de son mariage, elle épouse Joseph Marie Piolet, âgé de ... 20 ans ! Il est originaire de Rousset, mais habite la commune depuis quelque temps. Ils n'auront évidemment pas d'enfant. Elisabeth ne décède qu'en 1818.

Marie-Claire JAME-DEBOUVERIE

Article rédigé (après les recherches généalogiques) suite à l'envoi par **Anne-Marie MAURICE** de l'acte du notaire M^e Delaye (*attirant notre attention sur la liste des produits alimentaires de cette époque*)

Sources

- Relevés des registres paroissiaux et d'état-civil du CGDP
- Actes en ligne des Archives départementales de la Drôme : <http://archives.ladrome.fr/>
- Pour la carte de la région de Montségur-sur-Lauzon : <http://www.geoportail.gouv.fr/>

Prénoms originaux trouvés dans les actes de la commune de St Ferréol

Filles	Garçons
A	A
Angéli, Angély	Alcide, Arcide, Arcile
Athalie	Agapit
Athalante	Amour
Arsine	Achile
Almine	
Amante	
Ambroisine	
Adeline	
Albine	
Aline	
Arielle	
B	B
Brégide	Babotin, Babolin Bonaventure
C	C
Célanie, Céлина, Célinie	Cyr
Cestine	Claudius
Cornélia	Clovis
Cézarie	Césarre
Coralie	
Cudégonde	
Christi	
Constance	
D	D
Digne	
E	E
Emelie	Eudoir
Emille	Evariste
Engracie	Eléassin, Eliacin
Euphémie	Enemond
Eyma	Esäü
Eudoxie	
F	F
Fabia	Fabius
Frédegonde	Florentin
Fleury	Florin
Frémit	Fidelle
Fortunée	Fidélix
G	G
	Gervais
H	H
Hermine	Hervis Hustave
I	I
Isaline	
Ilma, Irma, Ylma	
Ida	
Isoline	

J	J
Jéamiona	Jenzet
Jacinte	Juneau
L	L
Lydia	Lacroix
Léodi	Léandre
Liza	Longi Lubin
M	M
Mélinde, Mélainde	Miliani
Mélina	Marcia
Malvina	Monet
Marie Théodore	Maximain Millet Martel Messia
N	N
Nancy, Nanci	Noyer
Noémi	Napoléon
Naïs	
O	O
Octavie	Ovin
Olimpe	
P	P
Poline	Paulin
Philise, Philis	Placide Puymant
S	S
	Salomon St Jean Baptiste Silvin Saturnin Séverin
T	T
Typhanie, Thiphaine,	Timotée
Talis, Taillis	Thadée
Théodosie	Tranquille
Théophine	
U	U
Ursuline	Urbain
V	V
Vermeille	Vital Valéry

Relevés par **Nadine MARCEL**



Depuis le 1^{er} avril 2014, ouverture de la base de données « Homme et loup, 2000 ans d'histoire »



Le 1^{er} avril 2014 à 10h, une base de données sans précédent fournissant l'identité des victimes de loups pour tout un pays sur cinq siècles d'observation vient d'être mise en ligne. Cette base évolutive est hébergée sur le site du CRHQ (Centre de Recherche d'Histoire Quantitative, UMR-CNRS 6583 Université de Caen Basse-Normandie). Le premier volet disponible sur internet repose sur un corpus nominatif de près de 3000 victimes humaines causées par les attaques de loups prédateurs (non enrégés) pour toute la France métropolitaine du début du XV^e au début du XX^e siècle. Un deuxième volet est envisagé pour les victimes de loups enrégés puis un troisième pour les primes de chasses et les chasseurs de loups.

Le public dispose désormais de plus de 2000 transcriptions intégrales d'actes (actes de décès, documents administratifs, chroniques, expertises médico-légales, comptes rendus de presse, etc.) et près de 1500 photographies de sources originales réparties dans plus de 70 départements. Le corpus intéresse plus de 1100 communes actuelles et plus de 1650 patronymes différents.

Accompagnent cette base toute une série de rubriques complémentaires : contexte de l'enquête, analyses de cas, présentation des sources et de la bibliographie, actualités diverses.

Accessible à tous, cette base offre un instrument sans équivalent pour situer généalogiquement la position des victimes et pour mesurer la vulnérabilité des populations du passé à l'égard du prédateur : identité des personnes agressées (et souvent dévorées), âge, contexte familial, situation géographique et socioprofessionnelle. Elle génère des cartes de prédation sur cinq siècles par décennie, localisant les victimes à l'échelle du chef-lieu des communes actuelles.

La base est interrogeable suivant des critères multiples : nom de famille de victimes, prénom, commune d'attaque, département, année, noms des parents des victimes, désignation de l'agresseur (loup ou louve, loup cruel, loup féroce, loup carnassier, bête, etc.). Ces données permettent des analyses socio-spatiales à différentes échelles. Elles offrent aux chercheurs et au grand public une base de référence sans équivalent encore dans le monde. Elles seront complétées et corrigées au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête et des réponses des internautes.

http://www.unicaen.fr/homme_et_loup

Université de Caen Basse-Normandie - Maison de la recherche en Sciences Humaines
Pôle rural - 14032 Caen cedex

Jean-Marc Moriceau

Professeur d'histoire moderne à l'Université de Caen Basse-Normandie

Membre de l'Institut universitaire de France

Co-directeur du Pôle rural de la MRSH-Caen (USR CNRS 3486)

Responsable de l'axe rural du CRHQ (UMR CNRS 6583)

Jean-marc.moriceau@unicaen.fr



Cyril Guesnon Ingénieur d'études au Pôle rural cyril.guesnon@gmail.com

Marius Auguste Espaule, le carnet de 1918

La famille Espaule, de Grâne à Montélimar

Le nom de famille « **ESPAULE** » apparaît dans les registres paroissiaux de deux villages de la Drôme : Loriol et Alex. Pour Alex, il apparaît dès 1604 : Antoine ESPAULE a au moins un fils, André, marié en 1663 avec Marie Gauthier. Un autre André se marie en 1681 avec Marguerite SAUSSE. Pour Loriol, il apparaît un peu plus tard en 1685. Il n'a pas été possible de faire le lien entre les ESPAULE d'Alex et ceux de Loriol.

A la fin du XVII^e siècle et au début du XVIII^e siècle, il existe au moins 3 branches contemporaines d'ESPAULE habitant sur le mandement de Loriol :

- Celle de **Pierre ESPAULE**, installé à Loriol, marié avec **Louise GUIGON** qui a au moins cinq enfants. Tous les deux sont décédés avant 1705. Leurs enfants se nomment : Jacques, Louis, Eve, Abraham et Pierre. Ils se marient à leur tour et ont des enfants.
- Celle de **Claude ESPAULE**, installé à Loriol puis à Cliousclat, marié à **Marguerite MAGNET**. Ils ont au moins deux enfants : Jeanne ESPAULE, mariée avec Jean DU CLAUX et en 2^{èmes} noces avec Jean Anet CHAMBON (drapier) ; Mathieu ESPAULE marié avec Anne DU CLAUX. Ces derniers ont un fils, Mathieu, qui se marie avec Jeanne PASCAL à Cliousclat.
- Celle d'**Abraham ESPAULE**, installé à Loriol, marié avec **Louise MAGNET**. Après la naissance de leurs quatre enfants, la famille part vivre à Grâne. C'est de cette branche dont il s'agit ici.

Ces 3 branches sont d'origine protestante : plusieurs se font ensevelir sur leurs terres « hors l'Eglise » et refusent de recevoir les derniers sacrements ; d'autres portent des prénoms bibliques (Judith, Abraham, Eve, etc.) ; certains abjurent au moment de la Révocation de l'édit de Nantes en 1685 (mais sont enterrés hors l'Eglise ensuite).

Abraham abjure peu avant la Révocation de l'édit de Nantes le 5 octobre 1685. Claude (appelée Claudie), la dernière fille, est baptisée en 1686. Quand **Louise MAGNET** décède en 1710 à Grâne, un membre de la famille (un fils ou le père) ne prévient le curé que plusieurs jours plus tard. Elle est ensevelie hors l'Eglise. Les premiers mariages d'ESPAULE faisant l'objet d'un acte dans le registre paroissial ont lieu le 18 septembre 1714 à Grâne : Claude, Cécile et Susanne ESPAULE, deux sœurs et un frère, ont choisi de se marier le même jour. On ignore à partir de quelle génération les descendants d'Abraham et de Louise ont rallié définitivement l'Eglise catholique et romaine.

Claude ESPAULE, marié à **Jeanne PASCAL** (orthographié aussi PASCHAL), a neuf enfants nés à Grâne. Entre 1727 et 1730, la famille retourne vivre à Loriol où les deux derniers enfants naissent en 1730 et 1734. Le décès de Claude n'est inscrit ni dans le registre catholique, ni dans celui des protestants tenus par le curé de Loriol. Au mariage de son fils aîné en 1757, il est dit décédé.

Jean Claude ESPAULE, son fils, journalier, se marie avec **Elisabeth JUILLET**, native de Grâne. Ensemble, ils ont au moins quatre fils dont François, né en 1764 à Loriol, mais qui part s'installer en Ardèche au Teil au début de l'année 1794. Il exerce alors le métier de voiturier.

En décembre 1794, **François ESPAULE** épouse au Teil **Elisabeth REYNAUD** dont les parents exploitent des terres au hameau du Frayol. Le père, Jean Reynaud, étant décédé avant le mariage de sa fille, François devient cultivateur. Le couple a cinq enfants : Elisabeth mariée à Joseph MOURZELAS de Châteauneuf-du-Rhône, François Etienne dont on ne sait rien, Marie Françoise qui meurt à l'âge de 9 ans, Etienne qui se marie vers 1841 avec Fanny SOUBEYRAND et François Régis.



Ecole du quartier de Frayol au Teil, au début du XX^e siècle

François Régis ESPAULE, né en 1810, se marie une première fois avec **Rose Marie MOUNIER** le 19 janvier 1837 au Teil. Rose Marie est née à Rochemaure. Quelques mois après la naissance de leur fille, Rose Marie décède le 23 février 1839. François Régis se remarie deux ans après avec **Justine Constance** (appelée aussi Augustine) **CORNET**. Ils ont quatre enfants. Quelques mois après la naissance de la dernière, Elisa Adèle, en 1851, sa demi-sœur Françoise Rosalie, fille de la première épouse de son père, décède à l'âge de 12 ans. Le lendemain, le 19 juin 1851, c'est au tour d'Elisabeth Reynaud, alors âgée d'environ 77 ans, de rejoindre sa petite-fille. Le couple, François Régis et Justine Constance, n'est pas épargné car l'aînée de leurs enfants, Rose Irma, meurt à l'âge de 24 ans en 1867 au hameau de Frayol au Teil. Six ans plus tard, Justine Constance décède en avril 1873, elle a 57 ans. François Régis n'assiste pas au mariage de leur unique fils, appelé aussi François Régis ; il meurt quelques mois avant en 1876.

François Régis ESPAULE est le premier des ESPAULE à savoir signer. La sûreté du trait indique qu'il doit aussi savoir écrire. Sur son carnet militaire, il est noté qu'il mesure 1,57 m à l'âge de 20 ans. Pendant son service, il se bat contre l'Allemagne du 1^{er} décembre 1870 au 7 mars 1871. Il se marie en novembre 1876 au Teil avec **Emilie** (appelée aussi Amélie) **LAVASTRE**, née au hameau de Lantel au Teil. Leurs deux premiers enfants naissent au hameau de Frayol : Marius Louis, né en 1877 et décédé l'année suivante, et Camille Victor en 1879. Vers 1880, il exerce le métier de mineur. Est-ce pour cette raison qu'il installe sa famille à Meysse, plus au nord, le long du Rhône ? Travaille-t-il dans les carrières situées le long des falaises qui dominent la vallée du Rhône ? Trois autres enfants vont y naître : Jeanne Marie en 1881, **Marius Auguste** le 19 février 1883 et Irma Marthe Emilie en 1885. Lorsque **Marius Auguste** a 3 ans, le 25 janvier 1886, ses parents achètent une ferme au quartier d'Hilaire sur la commune de Montélimar. Deux derniers enfants naissent à Montélimar : Emilie Françoise Louise en 1890 et Fernand Emile Joseph Charles en 1896.



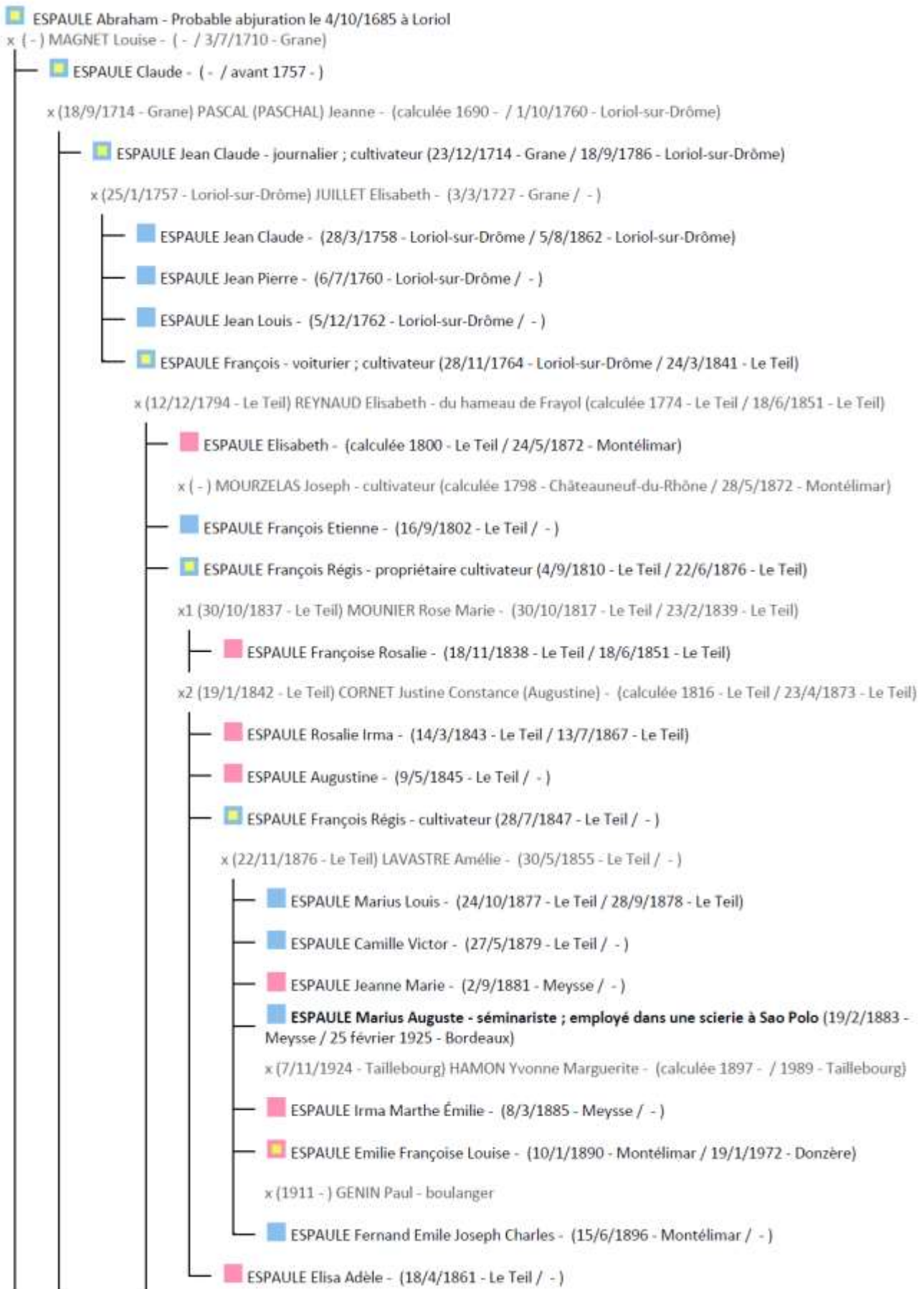
*François Régis ESPAULE et Emilie LAVASTRE avec leurs enfants dont Marius Auguste ESPAULE (en soutane à droite)
Coll. Andrée Salva*

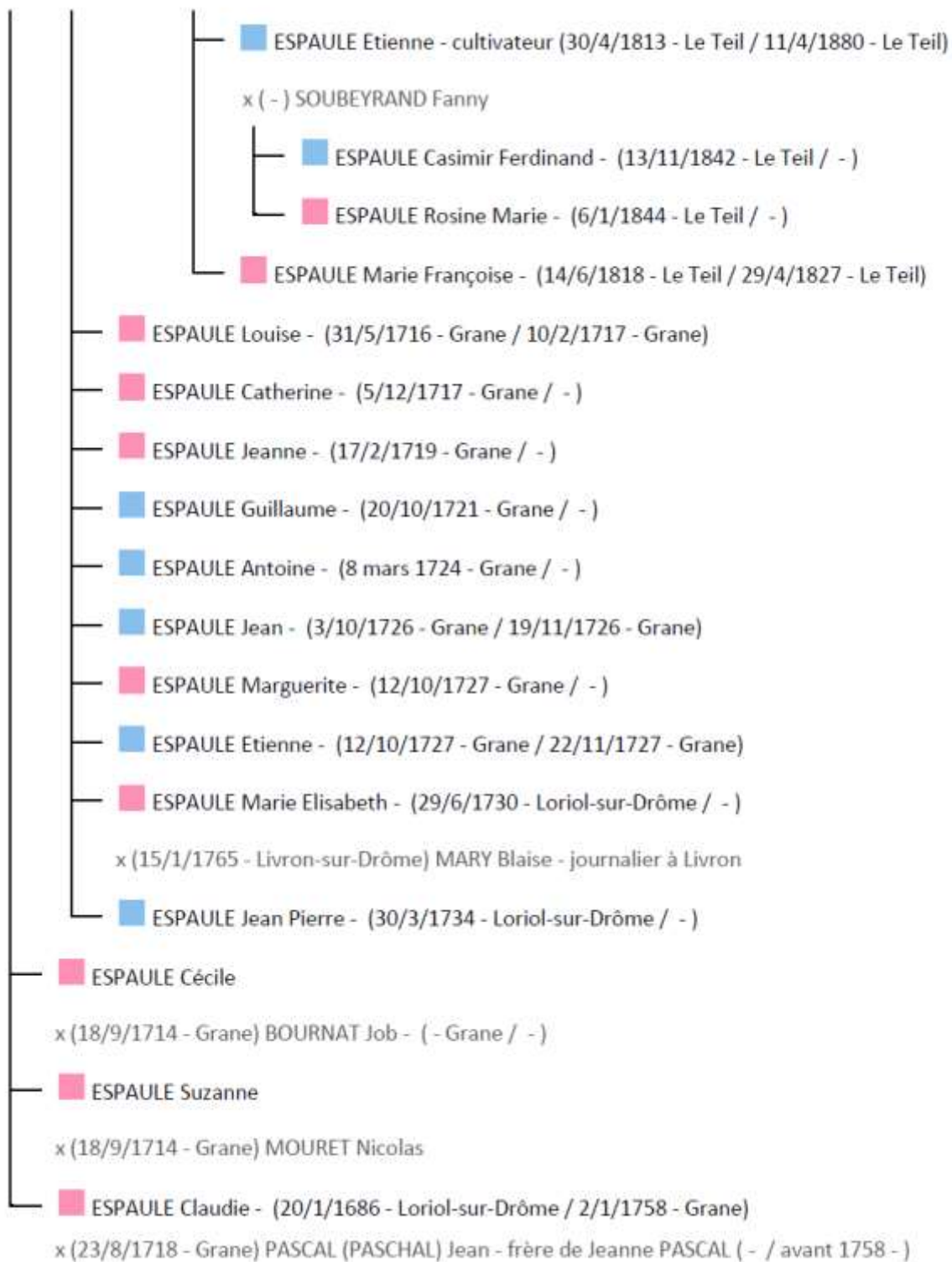


Signature de François Régis Espaule

*Quartier Hilaire à Montélimar
[carte d'état-major 1820-1866, geoportail.gouv.fr]*









Marius Auguste ESPAULE

A 20 ans, **Marius Auguste ESPAULE** est décrit, lors du recensement par le conseil de révision de Montélimar, comme ayant les cheveux et les sourcils noirs, les yeux châains, le nez droit, la bouche grande et une fossette au menton. Il mesure 1,64 mètre, taille qui peut être considérée comme moyenne pour cette époque et dans cette région. Les hommes mesurent pour les plus petits 1,50 m et les plus grands 1,74 m, selon les mesures prises à l'âge de 20 ans. Son numéro matricule de recrutement est le 495. Il est dit « élève ecclésiastique », ce qui peut être traduit par séminariste. Il est étudiant au séminaire à Paris. Pour cette raison, il est dispensé du service militaire bien qu'il soit jugé « bon pour le service ». A-t-il arrêté ses études ou attendu la fin pour prendre la décision de ne pas devenir prêtre ? La tradition familiale ne le dit pas. En tout état de cause, il est incorporé au corps comme soldat de 2^{ème} classe à partir du 14 novembre 1904. Son temps de service est écourté car il obtient une dispense en septembre 1906, son frère étant lui aussi sous les drapeaux. Un certificat de bonne conduite lui est accordé. Quelque temps plus tard, il embarque pour l'Amérique du Sud. On le retrouve à Bérézal à Sao Paulo au Brésil à partir de 1909. En 1911, sa sœur se marie avec Paul GENIN qui est boulanger au centre du Teil. Auguste n'assiste pas à la noce, il n'est pas revenu en France car il dit avoir beaucoup de travail. Sur une des cartes postales qu'il envoie régulièrement à sa plus jeune sœur, Françoise, il écrit : « Le 26 septembre 1911, Bien chère Françoise, J'ai reçu ta lettre du 24 août. Je suis heureux de savoir que tu te portes bien ainsi que ton mari et que vous êtes tous deux très contents. J'ai regretté aussi de ne pouvoir assister à tes noces. Mais cela m'était complètement impossible. J'ai en ce moment du travail par-dessus la tête. Cela me plaît ainsi. Quand tu iras à la maison, embrasse nos parents pour moi. Je t'envoie ainsi qu'à ton mari mes meilleures caresses. »

En 1913, il est à Cuba. Il en profite pour envoyer une carte postale à sa sœur, Françoise : « 3 août 1913, Mes chers beau-frère et sœur, J'arrive à Santos après un très heureux voyage et en très bonne santé. Il fait très beau ici, pas de pluie et pas trop de chaleur. Je vous souhaite bonne santé à tous trois et vous embrasse. »

En mai 1914, il est à Sao Paulo et vient de changer d'emploi. Il écrit sur une carte à sa sœur, Françoise : « Bien chers, J'ai reçu la carte que vous m'avez adressée ces jours derniers. Je suis heureux d'avoir de vos bonnes nouvelles. Je vais également bien. Je suis très content dans ma nouvelle place. Veuillez prendre note de mon adresse. Je vous embrasse bien fort. Auguste »

La mobilisation générale le 2 août 1914 le fait rentrer en France. Le 17 septembre, du Fort de la Duchère à Lyon, il écrit dans une carte toujours adressée à sa sœur Françoise : « J'ai fait un très bon voyage et ai été équipé dès mon arrivée. J'espère que tu auras reçu de bonnes nouvelles de Paul. Pour moi, je suis ici je ne sais pour combien de temps. Je te souhaite bonne santé ainsi qu'à ta fille et je vous embrasse. Auguste »

Il est ensuite affecté à la zone de la 3^{ème} armée en région Nord-nord-est comme infirmier de la 14^{ème} section d'infirmiers militaires (PLM). Le 17 janvier 1915, il est à Bourges d'où il envoie à son père, François, au quartier d'Hilaire à Montélimar, ce petit mot : « Je vous envoie un bonjour affectueux. Je viens de faire très bon voyage jusqu'à Vierzon. Je vais bien. Je vous souhaite bonne santé et vous embrasse. Auguste »

Il rentre chez ses parents au quartier Hilaire à Montélimar fin janvier, puisque le 2 février, il écrit de Tours à sa sœur : « Je reviens d'un voyage à Cholet jusqu'à Nantes. Pays très intéressant. J'ai regretté ne pas te voir à mon retour de la maison, mais à l'heure que je suis passé ce n'était pas possible. Tu voudras bien remercier M. et Mme Armand pour la peine qu'ils ont eue avec mon télégramme. J'ai reçu de bonnes nouvelles des Martin. Je t'embrasse ainsi que Paulette, Auguste. » Il spécifie que son adresse est maintenant à Châtillon-sur-Seine.



Sao Paulo, rue du 15 novembre, vers 1914



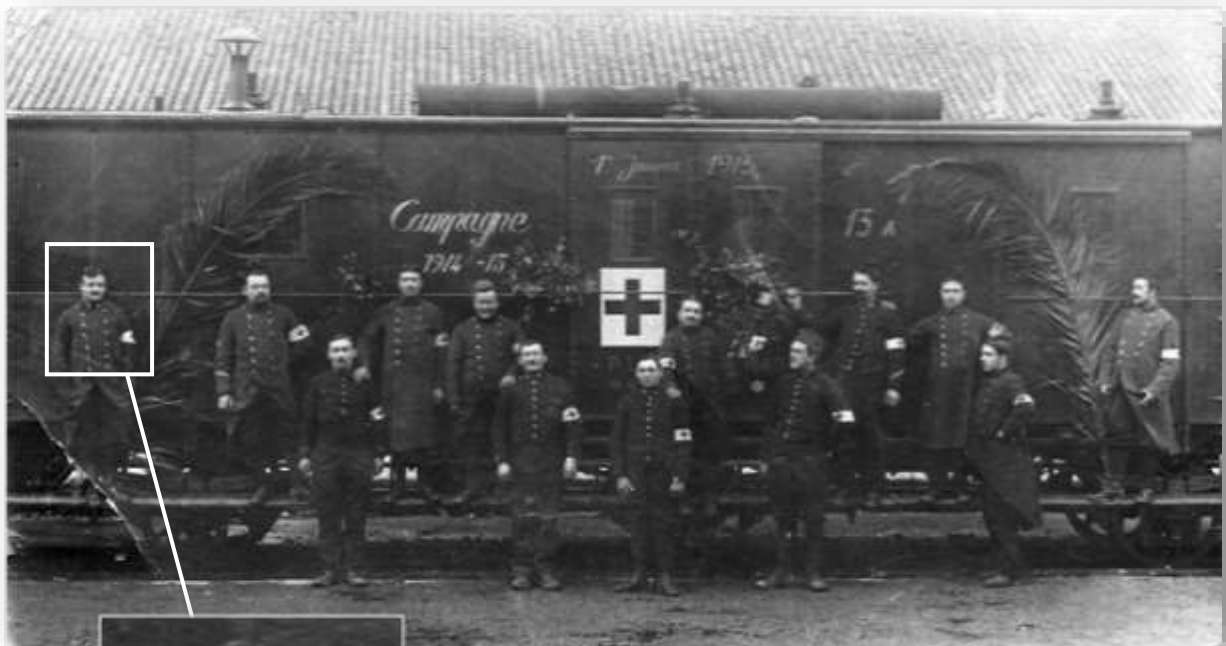
Le 22, il est à Joinville d'où il écrit à sa sœur au Teil : « J'ai reçu ta lettre la semaine dernière. Je te remercie des bonnes nouvelles que tu me donnes. Je suis heureux d'apprendre que ton mari et ta fille vont bien. J'ai reçu ce matin des nouvelles par Fernand. J'en ai eu également de bonnes d'Irma la semaine dernière. Je vais toujours bien moi-même. J'arrive d'un voyage à St Amand dans le Cher. Je t'embrasse ainsi que ta fille bien affectueusement. Auguste ». Fernand et Irma sont son frère et sa sœur.

Le 10 juin 1915, il est à Soulaincourt en Haute-Marne et écrit dans une lettre toujours à Françoise : « *Ma chère Françoise, J'ai bien reçu ta lettre du 30 mai enchanté d'apprendre que vous allez toujours bien toi, ta fille et ton mari, ainsi que nos parents. Je te remercie des renseignements que tu m'as fournis au sujet de L. Martin. Je lui ai écrit à Valence. Je suis depuis une dizaine de jours en stationnement dans un tout petit pays, mais ici la vie est assez intéressante grâce à l'amabilité des habitants. Je comprends que tu languisses de voir venir la fin de la guerre, qui ne languit pas ? L'intervention de l'Italie et l'attitude prise par les Etats-Unis hâteront sûrement la fin des hostilités et j'espère que la paix sera signée à la fin de 1915. Prends patience et surtout ne fait pas comme beaucoup de femmes qui se plaignant sans cesse à leur mari leur créent de cette façon de nouveaux soucis. Je comprends bien que la situation n'est pas intéressante pour les femmes, mais elle l'est encore moins pour les hommes. Bon courage donc et bonne santé à toutes deux et je vous embrasse. Bien des choses à Paul de ma part. Auguste* ».

Le 19 février 1916, à Soulaincourt, toujours à sa sœur : « *J'ai bien reçu ta lettre et suis heureux d'apprendre que tu vas bien ainsi que ta fille, ton mari et nos parents. Je puis t'en dire de même en ce qui me concerne. Mais quel vilain temps il fait ici. Nous avons eu deux ou trois jours de froid puis il s'est mis à pleuvoir et il ne fait que cela depuis quinze jours. Embrasse bien tout le monde pour moi à la maison. Un bon baiser pour toi et ta fille. Auguste* ».

Il semble avoir du temps car, au cours des six premiers mois de 1918, Auguste se sert d'un petit carnet pour écrire ce qui lui vient à l'esprit. Les textes contenus dans ce carnet, conservé par la famille avec beaucoup de soin, ont été retranscrits avec patience et persévérance par une de ses petites nièces. L'écriture d'Auguste est difficile à lire d'autant qu'il a fait très attention à ne pas gaspiller le papier : les mots et les interlignes sont serrés.

Il est ensuite affecté à des régiments d'infanterie comme agent de liaison. Il reçoit une citation le 30 octobre 1918 « *Agent de liaison sérieux et dévoué, a assisté courageusement la liaison entre le PC du bataillon et sa compagnie du 5 au 9 octobre 1918 dans une région battue par les feux de l'ennemi et sous de violents bombardements* ». Il est décoré de la Croix de guerre.



Marius Auguste ESPAULE en uniforme d'infirmier militaire devant un wagon médical du PLM, le 1^{er} janvier 1915. Comme ses collègues, Auguste porte un brassard blanc avec une croix rouge.



Démobilisé le 22 février 1919, il se retire à Montélimar. Début juin 1919, il attend la fin de la grève des ouvriers du port de Bordeaux afin d'embarquer pour le Brésil. Il s'installe de nouveau à Sao Paulo dans un appartement situé 39 rue DoBosque et travaille dans une scierie de bois précieux.

Il revient en France pour épouser Yvonne Marguerite HAMON le 7 novembre 1924 à Taillebourg en Charente-Maritime. Trois mois et demi après son mariage, le 25 février 1925, il décède à Bordeaux. Il n'a alors que 42 ans. Son épouse ne se remaria jamais. Les conditions dans lesquelles il a vécu ces quatre années de guerre ne sont peut-être pas étrangères à sa mort prématurée.

Textes écrits dans un petit carnet du 29 janvier 1918 au 6 juillet 1918

Au cours des six premiers de l'année 1918, Auguste écrit dans un petit carnet ses réflexions. Il parle aussi bien de ce qu'il vit que de ses lectures. Il s'intéresse à beaucoup de choses et a un avis sur certains sujets parfois très en avance sur son époque. Notamment dans le domaine de l'agriculture, de la production industrielle, de l'organisation économique française, etc. Il commence ce carnet par ces phrases :

« Ces mots, très décousus destinés seulement à consigner quelques idées, seront un peu échevelés. Je n'ai pas l'intention de m'attacher à la forme dont je les revêtirai. Elles seront pour moi un simple mémorandum dans lequel je ne prétends soigner ni le style ni la composition. Si elles tombent sous les yeux d'un curieux, il ferait bien de lire ce préambule lequel le dispensera, j'espère, s'il a du flair, sans perdre son temps, à lire les notes elles-mêmes. »

29 janvier 1918 - *« C'est depuis deux jours que les journaux nous parlent de troubles en Allemagne et en Autriche. Troubles provoqués par la disette alimentaire. Qu'en sortira-t-il ? La Révolution. Nous l'espérons tous. Car malgré la lassitude, ouvertement et secrètement, nous espérons tous que cette Révolution tant désirée qui doit, semble-t-il, mettre un terme à la guerre commencera chez nos adversaires et nous aidera à clore à notre avantage un conflit qui n'a que trop duré. Cependant des signes de lassitude se font jour aussi chez nous. On se demande comment va être accueillie la carte de pain accordant seulement 300 gr par personne et par jour. La majorité prétend que c'est insuffisant et que les pauvres en particulier ne pourront pas remplacer le pain par d'autres aliments qui ne sont pas à la portée de leur bourse, vont souffrir de la faim. Quelles sera l'attitude des mères en présence de leurs enfants affamés qu'ils ne pourront pas satisfaire ? Quelle sera l'attitude des soldats qui ne tarderont pas à apprendre qu'à leurs souffrances s'ajoutent maintenant celles de leurs femmes et de leurs enfants ? ... On a mobilisé trop de classes d'agriculteurs oubliant que les produits de la terre tout comme ceux de la chimie ou de la métallurgie étaient nécessaires à la continuation de la guerre et à sa fin victorieuse. On a transformé trop d'agriculteurs en soldats. »*

5 février 1918 - *« C'est bien vrai et plus navrant encore de devoir constater avec quelle désinvolture l'autorité civile laisse l'autorité militaire envoyer à la mort des générations de Français et cela sans but pour la simple satisfaction de quelques chefs qui tiennent à agrémenter leurs rapports avec les exploits de leurs troupes. Cela leur vaut des félicitations, des citations et de l'avancement. Tout le résultat de ces tueries, depuis tantôt 5 ans tient dans ces trois mots : félicitations, citations et avancements. Ceux qui les avaient commandées (ceux qui les commandent encore) en espéraient d'autres résultats, toujours en disproportion avec les moyens employés. J'ai entendu le récit de nombreuses attaques par des témoins participants. Il est de toute évidence que les 99 fois sur 100 les résultats devaient être nuls. Nuls au point de vue stratégiques mais pas au point de vue casse. Or ce seul fait de constater la mort inutile de milliers d'hommes est, on ne peut plus déplorable. Mais un fait qui l'est presque autant en se plaçant au point de vue de ceux qui restent, c'est que pendant que l'on sacrifiait les Français, les alliés, surtout les Anglais et les Italiens, pendant presque deux ans, faisaient seulement le semblant de prendre part à la guerre, et ils ne perdaient pas un homme quand nous en perdions dix et encore ce dixième de pertes était-il représenté pour les Anglais par des troupes coloniales. »*

7 février 1918 - *« Ce matin, déménagement. J'ai été désigné pour accompagner le campement (c'est un groupe qui précède chaque compagnie pour reconnaître le cantonnement et indiquer à chacun sa place quand la compagnie arrive. Les bagages marchent avec lui, la cuisine roulant également). J'ai donc accompagné le campement et aidé à décharger la voiture de compagnie. Le bureau est à une quarantaine de mètres plus haut que la route. Pour y arriver, il y a un escalier d'accès fait de marches de 40 cm de hauteur. Il a fallu monter les bagages de ce fameux bureau. J'ai donc accompli, pendant près de deux heures de temps, une besogne de portefaix. J'étais tellement harassé quand j'ai eu terminé ces multiples ascensions avec des cantines de 25 à 30 kilos chacune que j'en ai conclu que pour faire le portefaix, il fallait avoir des dispositions spéciales, du souffle et de bonnes épaules. »*

18 février 1918 - *« Quels faits mettront fin à cette folie de destruction systématique ? Serait-ce la misère implantée au sein de tous ces peuples en guerre ou la supériorité de la force écrasant l'adversaire le plus faible et l'obligeant à demander grâce ? De part et d'autre, c'est cette dernière théorie qui dicte les actes des belligérants. La répression des menées pacifiques dans l'un ou l'autre camp suffisent à établir ce fait. Chez nous, la condamnation de B. et P., la mise en accusation de C. et C.H., et de L. et D.. En Allemagne, la répression des réunions socialistes pour la paix, idem en Autriche...*

... A la liquidation quand les peuples en masse auront recouvré la liberté de disposer d'eux-mêmes entre laquelle des deux solutions choisiront-ils ? Consentiront-ils, après avoir supporté les risques et les fatigues de la guerre, à travailler pendant un siècle pour payer aux bailleurs de fonds les avances consenties à leurs gouvernements par ces derniers, ou nieront-ils purement et simplement des dettes contractées sans leur assentiment ?

... A y regarder de bien près, quels seront ceux qui perdront le plus : les capitalistes qui perdront leur argent ou les soldats qui auront perdu leur temps et exposé leur vie ? L'équité ne semble-t-elle pas vouloir que si on a pu demander gratuitement leur temps et leur vie aux uns, on demande gratuitement leur argent aux autres ? Le capitalisme qui prend dix, cent, mille francs ou plus, aura-t-il plus de raisons de maudire la guerre que les pères et mères qui auront perdu un ou plusieurs enfants, la femme qui aura perdu son mari ?

Quand un pays fait la guerre pour défendre son intégrité et sa liberté, chacun ne doit-il pas contribuer en donnant ce qu'il a ? Dans de telles conjonctures, il n'est pas question de gains, mais seulement de sacrifices et ceux-ci proportionnés à la force ou à la fortune d'un chacun. »

15 mars 1918 - « Je reprends ces notes après ma permission de détente (22 février au 9 mars). Pendant ces 10 jours de passage à Paris, je me suis trouvé sous les bombes des Gothas. J'étais au théâtre Marigny quand l'alerte a été donnée. La direction l'a fait annoncer par un des artistes. Il y a eu des chuchotements pendant quelques minutes (3 ou 4), quelques personnes, après s'être concertées, très peu nombreuses, sont sorties, un cinquième à peine des présentes, et le spectacle a continué. Pas plus les acteurs que les spectateurs ne laissaient percer de l'impatience, et la représentation s'est terminée dans le plus grand calme. A la sortie, les rues étaient noires comme en pleine brousse et très peu de véhicules les sillonnaient. Je ne sais pas s'il faut discerner dans cette attitude indifférente des Parisiens de la bravoure, la peur de paraître impressionnés ou simplement de l'inconscience. S'il y a bravoure, elle est déplacée. S'il y a respect humain, il ne l'est pas moins. Je crois qu'il y a inconscience du danger couru, malgré que la preuve de ce danger soit évidente par la constatation des désastres antérieurs. »



Bombardier allemand Gotha en 1917

26 mars 1918 - « Quand pour la première fois, le 23 mars, on lut dans les journaux que Paris avait été bombardé par des canons à longue portée, on nia presque à l'unanimité l'exactitude d'un fait aussi insolite et on inventa pas mal d'hypothèse pour expliquer le débarquement à Paris d'obus qui n'étaient plus des bombes lancées par des Gothas. Les uns accusèrent des espions d'être les auteurs de ces méfaits, quoi que absurde que soit à priori cette supposition. Des poilus allèrent jusqu'à dire que leurs frères, les artilleries, pourraient bien avoir retourné leurs pièces contre les civils pour leur signifier d'une façon brutale qu'ils étaient fatigués de la guerre. Cependant un communiqué boche de ce jour supprime tous les doutes pour ceux qui ne nient pas même l'évidence : « Nous avons bombardé Paris avec des pièces à longue portée. »



Canon à longue portée de l'armée allemande sur voie ferrée : 340 mm

Cependant un communiqué boche de ce jour supprime tous les doutes pour ceux qui ne nient pas même l'évidence : « Nous avons bombardé Paris avec des pièces à longue portée. »

L'incrédulité des premiers bruits courus s'explique bien facilement pour ceux qui ignorent que le domaine de la science, s'il est borné, n'est pas limité d'ores et déjà. Pour qui reconnaît que la dernière invention en matière de balistique n'a sûrement pas encore vu le jour, mais qui était accoutumé à apprendre la nouvelle des découvertes ou des progrès les unes après les autres, sans trop d'à coup, il a été un peu dur de convenir que nos adversaires étaient passés du canon portant à 38 ou 40 km à un portant de 120. Après les canons de très gros calibres, voilà donc réalisés les canons à longue portée. »

22 mai 1918 - « Il y a quelques jours, nous étions en demi-repos dans un village (illisible) situé à 8 ou 10 km des lignes et où il reste en tout une vingtaine de civils et un bataillon en cantonnement. Par une chaleur de 27 à 28° à l'ombre quelques hommes trouvant leur veste par trop chaude l'avaient laissée de côté. L'officier faisant office de commandant de place fit, dès qu'il s'en aperçut paraître une note prescrivant qu'aucun homme ne devait sortir dans la rue en bras de chemise, cette tenue n'étant pas correcte.

Non moins habité que le précédent et où cantonne un bataillon de troupes américaines. Les hommes et officiers en faisant partie se promènent tous en bras de chemise et cette tenue est reconnue correcte, aucune note ne l'interdit. De quel côté se trouve la logique ? Cela ne fait aucun doute. Et pourtant, cette dernière armée ne compte qu'à peine un an d'existence tandis que la nôtre !!!

Comment les Américains sont-ils arrivés à concevoir que des hommes par une chaleur de canicule pouvait aller et venir en bras de chemise et les Français, non ? Parce que les premiers n'ont pas la même conception que nous des soldats. Les premiers traitent leurs soldats comme des citoyens d'un pays libre aux quels il ne faut demander que le minimum de contraintes nécessaires pour assurer la discipline. Tandis que chez nous, le soldat est considéré comme un esclave sur lequel le maître peut passer tous ses caprices ; un être inférieur qui doit arracher tous les adoucissements compatibles avec la vie qu'il mène. C'est un individu qui rencontre à chaque pas un devoir à remplir, à qui à tout instant on parle de consigne à exécuter, mais qui n'entends jamais causer de droit. Il doit tout à la patrie, jusqu'à son sang inclusivement. Mais la patrie ne lui doit rien. Si elle lui accorde quelque chose, c'est une faveur qu'elle lui fait. Si elle la lui fait cette faveur, c'est parce qu'elle craint que le soldat se rebelle. Comme les anciens maîtres d'esclaves ne maltrahaient pas trop ces derniers de peur d'exciter leur colère et de voir saboter leur travail. S'ils les nourrissaient bien, c'est parce qu'ils reconnaissaient que pour obtenir le maximum de travail d'un ouvrier, il faut l'alimenter suffisamment. »

27 mai 1918 - « Il y a quelques jours, les journaux annonçaient que pour parer au chômage survenu dans les corporations de l'habillement, les entrepreneurs étaient entrés en pourparlers avec l'Intendance de l'armée américaine pour lui proposer de se charger de travaux. Celle-ci accepta à condition que ceux-là consentirent à monter des usines pourvues de tout l'outillage nécessaire et moderne, et exécuteraient les commandes aussi parfaitement que les maisons américaines qui travaillent déjà pour l'armée. Pourquoi cette administration a-t-elle fait de pareilles réserves ? Il semble pourtant que les industriels ne devraient pas avoir besoin qu'on leur impose d'avoir un bon outillage, ni qu'on se réserve du travail bien fait. Pourtant, je suis certain que les Américains n'ont imposés ces exigences qu'à bon escient.

Ils se sont aperçus dans le peu de temps qu'ils ont passé chez nous que beaucoup d'industriels ne se souciaient guère d'économiser le temps grâce à l'emploi judicieux et large des machines. Ils se sont aperçus surtout que le soldat français n'était pas habillé, mais mal fagoté et ils n'ont pas voulu que leurs soldats soient nos frères dans le ridicule. Chez nous, depuis que je vois des soldats, j'ai remarqué qu'ils avaient l'apparence d'être mal habillés exprès. Si, quelques-uns font exception, on peut être certain que les effets qu'ils portent ne sont pas tels qu'ils sont sortis des magasins d'habillement. Ils ont été retouchés par eux ou par un tailleur payé avec leurs deniers. Depuis la guerre, c'est permis ou mieux toléré de faire retailler une veste ou un pantalon. Avant, à moins d'être un sous-officier, il ne fallait pas y songer ou vouloir s'exposer aux rigueurs de la discipline militaire.

Pourquoi donne-t-on des effets ridicules aux soldats ? Par économie, par impossibilité de faire mieux ? Non. La deuxième hypothèse est invraisemblable. Les Américains ont pu former et habiller de toutes pièces une armée considérable. Pourtant, voyez même ces nègres qu'ils traitent avec dédain comme leurs effets leur vont bien. Ils ont donc fait vite et bien. Cela leur a-t-il coûté plus cher que ça coûte chez nous pour nous habiller plus mal ? C'est exactement le contraire qui est la vérité ! Prenez une culotte américaine et une française, vous verrez combien l'on aurait économisé de drap si cette dernière avait été taillée comme la première.

Pourquoi donc faire un vilain vêtement avec beaucoup de drap (ce drap si rare et si cher en ce moment) quand on pourrait faire un beau avec moins d'étoffe ? Est-il nécessaire pour avoir de bons soldats qu'ils soient mal habillés ? Ou faut-il mieux conserver les distances entre le gradé et le soldat que l'un soit habillé et l'autre fagoté ? »

27 juin 1918 - « Une personne m'écrivait hier : « Je vous enverrai bien du tabac, mais je n'en puis trouver un seul paquet, en ce moment. Quand nous en trouvons ici à l'intérieur, c'est à des prix ridicules ! ». J'ai répondu « ne dites pas ridicules, mais honteux ». Les buralistes n'ont, en effet, aucun motif qui leur permette de vendre le tabac dont ils disposent plus cher que le prix marqué. Ils sont des intermédiaires auxquels l'état fixe le bénéfice qui leur revient. Ils vendent plus de tabac, actuellement (quand ils en ont) en une heure qu'ils n'en vendaient en d'autre temps, en une semaine. Ils devraient donc se contenter du gain qui leur est octroyé. Mais non, ils spéculent sur la rareté du produit, sur l'afflux de la demande, pour renchérir. Ces commerçants sont punissables par la loi. Pourquoi ne les punit-on pas ? »

6 juillet 1918 - « Nous avons, ce matin, la visite de M. Clemenceau, Ministre de la Guerre. J'en suis encore à me demander quel est le but de ces visites qu'il fait au front. Veut-il montrer qu'il n'a pas peur ? Vient-il pour apporter ses encouragements à nos chefs, ou pour se rendre compte de l'organisation dont nous jouissons ? Quand à montrer qu'il n'a pas peur de s'exposer pour la patrie, il n'y a pas grand mérite. Il reste au danger une heure ou deux par semaine alors que nous y sommes à toutes les minutes depuis 4 ans. Que peut-il attendre à son âge (il a 77 ans, paraît-il) ? La goutte, les rhumatismes... le guettent-ils ? Quelle plus belle mort, après une vie aussi agitée que la sienne, que la mort causée par la mitraille ennemie ?

Il vient probablement pour apporter des encouragements à nos chefs que la présence du grand maître, ses paroles énergiques, au travers de sa moustache de neige, réconfortent. Quand à se rendre compte de l'organisation dont nous jouissons, il n'a pu se rendre compte de rien du tout vu qu'il n'est entré nulle part et n'a interrogé personne. Le seul auquel il a demandé comment il allait, lui a répondu qu'il en avait « marre » ! Ce n'est pas à la suite de visite de ce genre que nous pouvons espérer de voir notre situation s'améliorer en quoi que ce soit. On ne cherche à améliorer que ce que l'on croit ou soit imparfait. Mais pour le savoir, il faut avoir cherché à se rendre compte qu'il en était ainsi.



Clemenceau en visite dans une tranchée

J'écrirai plus tard des réflexions au sujet d'un prisonnier. La discrétion et la prudence me forcent à ajourner l'expression d'idées chères et les conclusions à tirer de certains actes. »

Ce sont les derniers mots qu'Auguste ait écrits sur son carnet. Beaucoup de ses propos, notés au cours des six premiers mois de 1918, sont particulièrement subversifs. Il n'hésite pas à analyser de manière pertinente la politique économique du gouvernement et les stratégies offensives de l'armée française qu'il juge désastreuses.

Marie-Claire JAME-DEBOUVERIE,

Article rédigé avec la documentation et la généalogie de M^{me} Andrée SALVA, adhérente du CGDP, qui a intégralement retranscrit les textes du carnet de son grand-oncle, Auguste ESPAULE.

Sources

- Registres BMS et d'état-civil en ligne, Archives départementales de la Drôme et de l'Ardèche
- Registres matricules, 1R245, Archives départementales de la Drôme
- Relevés des BMS et des tables décennales du CGDP
- Contrat de vente d'un domaine au quartier d'Hilaire à Montélimar du 25/1/1885
- Cartes postales et lettres écrites par Auguste ESPAULE à sa famille
- Photographies des membres de la famille Espaule, Coll. de M^{me} Andrée SALVA



Les jeunes et la généalogie

Apprendre l'histoire de sa famille de manière ludique et le dessiner, c'est ce que proposait la Maison folie de Wazemmes en amont du festival Maxi'Mômes dans quelques écoles de Lille. Jeudi matin, armés de leurs crayons, pinceaux et feuilles, c'était au tour des écoliers de CE1 de l'école Branly de représenter maman, papa et toute leur famille sous la forme d'un arbre généalogique. Animé par Carolie Pluijgers, cet atelier était en résonance avec le spectacle Macaroni sur l'immigration et les relations intergénérationnelles. « Nous préparons les enfants aux spectacles en leur expliquant de manière ludique l'immigration, les liens entre les générations... », explique Aline, de la Maison Folie, de Wazemmes. Pour la maîtresse, Marie Bécart, cet atelier s'inscrit aussi dans le projet culturel de l'école. « Nous effectuons cette année un travail sur la généalogie et cet atelier prenait tout son sens dans l'apprentissage. » Pendant 1 h 30, les petits ont ainsi appréhendé différemment la généalogie en reliant un arbre où chaque membre de la famille a une place particulière. Entre mamie gâteau, papy cycliste, maman câlin et papa lecteur... les enfants ont porté un regard sympathique sur leur famille. Voilà, la relation que faisait la « Voix du Nord » dans un article, paru le 30 novembre dernier, à propos d'une expérience menée à l'école Branly de Lille. C'est, sans aucun doute, une manière bien agréable et originale de faire découvrir la généalogie aux jeunes enfants !

Au-delà de ces jeunes élèves, un certain nombre de professeurs se sont investis dans les collèges et les lycées. Ces enseignants sont soutenus par la commission Genecole, qui a été mise en place par la Fédération, sous la présidence d'Evelyne Duret. Tous les membres de cette commission font un travail remarquable. Quelles sont les missions que poursuit cette commission ?

- tout d'abord, fournir une documentation spécifique aux professeurs et répondre aux demandes émanant de professeurs, éducateurs, animateurs pour les aider dans tout projet pédagogique généalogique ;

- ensuite, faire connaître ses missions, ses actions pour favoriser le développement de la pratique de la généalogie en milieu scolaire.

La rubrique « Les jeunes et la généalogie » est l'une de celles, qui sont les plus visitées sur le site de la Fédération. Nous ne pouvons que nous en féliciter, car ces jeunes, qui s'intéressent à notre passion, seront la relève de demain. Ils bénéficient, d'ores et déjà, de tous les travaux que nous avons entrepris depuis des années et de notre expérience, mais en retour nous bénéficierons de leurs talents dans les domaines techniques de plus en plus élaborés. C'est un devoir pour les associations de réfléchir à demain et de s'investir dans les écoles pour donner envie aux jeunes de s'intéresser à leur identité, à leur famille et à son histoire. La généalogie, pour certains, ne fait pas qu'évoquer le passé. Elle est, en fait, bien plus. Elle est surtout une approche de la vie, qui permet de se situer dans le temps et l'espace, et de se relier aux autres.

Jean-François PELLAN

Associations, protégez-vous !

La Fédération voit, de temps à autre, remonter des informations concernant des pillages de bases de données ou de personnes qui partent avec les fichiers et les remettent à d'autres associations. Il est évident, qu'à partir du moment où une association met en accès libre des fichiers de relevés, la tentation sera grande pour un généalogiste ou une autre association de les aspirer pour les mettre, ensuite, sur un autre site, quitte parfois à vendre ensuite ces données. Tout est possible, si on ne se protège pas.

La grande règle est de ne permettre l'accès qu'avec des codes, et de ne pouvoir accéder aux informations qu'en faisant des recherches sur des noms. Les associations sont protégées par le Code de la propriété intellectuelle, notamment par les articles L341-1 et suivants de ce code, relatifs aux droits des producteurs de données. Nous vous conseillons d'indiquer sur vos sites que vous interdisez l'extraction de la totalité ou de partie qualitativement ou quantitativement substantielle du contenu de votre base par tout moyen et sous toute forme que ce soit, ainsi que la réutilisation, par la mise à disposition du public de la totalité ou d'une partie qualitativement ou quantitativement substantielle de son contenu. N'hésitez pas à indiquer aux petits génies de l'informatique, qu'ils peuvent être lourdement condamnés – jusqu'à deux ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende – s'ils portent atteinte à vos droits de producteur d'une base de données ! Cela peut faire réfléchir.

Il faut aussi se protéger contre le piratage interne, par un malfaisant, dans les associations. Une mesure simple consiste à introduire des données inventées, et de faire dresser un constat d'huissier où elles seront relatées. Si un membre de l'association capte votre base et la met en ligne sur un autre site, il vous sera alors facile de démontrer en justice le vol de vos données. N'oubliez pas, non plus, que l'introduction d'une clé électronique permet à un aigrefin de copier en quelques instants tous vos fichiers. Il peut donc être intéressant, soit de débrancher les ports externes (USB) sur vos unités centrales, soit de mettre vos ordinateurs sous clé dans les locaux, l'accès au clavier étant seul possible.

A chaque association de faire le point sur sa sécurité informatique et d'envisager les parades pour faire échec à des personnes ou associations mal intentionnées.

Jean-François PELLAN

Pour une loi de progrès

Au moment où nous bouclons ce Flash d'avril, la Fédération a lancé une pétition en ligne intitulée « Archives numériques : pour une loi de progrès » qui a recueilli plus de 4 500 signatures en 24 heures. Dans cette pétition, nous nous adressons directement au législateur parce que le projet susceptible de modifier la loi de 2008 sur les Archives ne nous satisfait pas. Adapter la loi à l'environnement numérique ? Ce sont les termes de l'exposé du projet de loi. Mais, en tant que fédération des généalogistes amateurs, nous estimons que cette nouvelle loi ne doit pas restreindre la liberté d'accès des citoyens aux archives numérisées. Car vous le vivez au quotidien dans vos recherches : la numérisation touche de plus en plus de documents d'archives en France et dans le monde ; dans le même temps, le plus souvent, les originaux ne sont plus consultables. Si le support est plus moderne, si la diffusion est plus facile, si la visualisation du document se fait par des technologies nouvelles - et non en salle de lecture, pourquoi accepter que l'accès au contenu, à la source d'archives, soit entravé par une législation et une réglementation plus contraignantes ?

Selon nous, la loi sur les Archives à venir doit donc mettre les choses à plat : faire la part de ce qui est réellement privé et vivant dans les « données personnelles » et laisser les chercheurs du XXI^e siècle – généalogistes, historiens, étudiants ou simples curieux – accéder aux données « nominatives » qui ont permis et qui permettent encore de reconstituer et d'écrire l'histoire des familles. Notre point de vue est que la notion de « donnée personnelle » ne doit pas dépasser celle de la vie des individus et doit être limitée dans le temps en matière d'archive définitive, dans des cas exceptionnels.

Notre fédération regroupe 55 000 généalogistes à travers 158 cercles, nous devons et nous pouvons doubler, tripler, voire quintupler le nombre de signatures. OUI, NOUS LE POUVONS ! Grâce à vous destinataires du Flash et relais indispensables de notre action au service de la généalogie.

Je vous donne rendez-vous le 1er juin 2014 pour en discuter au cours de notre Assemblée générale. En attendant, signez notre pétition nationale, dont le texte figure page suivante, sur :

<https://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/archives-num%C3%A9riques-pour-une-loi-de-progr%C3%A8s>

Jean-François PELLAN

PETITION DE LA FEDERATION ARCHIVES NUMÉRIQUES : POUR UNE LOI DE PROGRÈS

La Fédération Française de Généalogie, après avoir pris connaissance de l'avant projet modificatif de la loi de 2008 et de son étude d'impact

CONSIDERANT :

- que dans l'exposé du projet de loi modificatif de la loi de 2008, il est indiqué que les modifications envisagées ont pour but d'adapter la loi à l'environnement numérique,
- que les services d'archives dans la presque totalité des départements mettent en ligne de très nombreux documents (état civil, registres paroissiaux, cadastre, recensements, cartes postales, registres matricules, répertoires des notaires, etc..),
- que les originaux des archives, après leur numérisation, deviennent inaccessibles,
- qu'il ne semble pas y avoir, toutefois, de véritable traduction de cette adaptation aux mises en ligne sur Internet, demande, au nom des généalogistes de France, qu'il soit inscrit dans la loi que les données numériques concernant des originaux retirés de la consultation soient accessibles librement et gratuitement, quel que soit le mode de diffusion utilisé par les services (intranet et internet) ;

CONSIDERANT :

- que la loi doit déterminer de façon précise les conditions d'accès et de communication des archives, demande, au nom des généalogistes de France, que les accès aux données soient sans contrainte ;

CONSIDERANT :

- que l'étude d'impact constate des dysfonctionnements dus à une mauvaise compréhension de la définition des archives et pointe la confusion qui existe entre support et contenu de l'information, demande, au nom des généalogistes de France, qu'il soit inscrit clairement dans la loi que le contenu de l'information, qui se trouve dans les supports, peut être utilisé et réutilisé, librement et gratuitement sans aucune formalité préalable ;

CONSIDERANT :

- que des distorsions importantes existent entre les délais de communication des archives physiques prévus par la loi de 2008 et les délais de communication des données numériques des archives, à la suite des décisions de la CNIL, estime que le problème principal se situe bien au-delà de l'harmonisation des délais et qu'il trouve en fait sa source dans l'interprétation de la notion de donnée personnelle. Quand la donnée personnelle s'efface-t-elle pour rentrer dans l'histoire ou dans l'oubli des mémoires ?

Si la Fédération Française de Généalogie admet la nécessité de protéger les données concernant des personnes vivantes, elle rappelle que la Cour de Cassation, dans de nombreux arrêts, a décidé que le respect dû à la vie privée s'éteignait lors du décès des personnes. Elle demande donc, au nom des généalogistes de France, que ce principe soit généralisé par la CNIL, tout en admettant que quelques dérogations puissent intervenir pour des données particulièrement sensibles, à lister précisément par cette commission. Qu'en conséquence, dans la future loi, pour des données non sensibles, leurs images numérisées, leurs indexations soient possibles pour les personnes décédées et qu'à défaut de connaître la date de décès, le dies ad quem* soit fixé à 100 ans pour les actes de naissance et 75 ans pour les actes de mariage.

*délai à partir duquel

La Boutique du CGDP

DOCUMENTS GENEALOGIQUES EN VENTE PAR CORRESPONDANCE

Adresser les commandes à
Cercle Généalogique de la Drôme Provençale :

Maison des Services Publics
1 avenue Saint-Martin
26200 MONTELIMAR

Conditions générales de vente : nos prix s'entendent port en sus.

Nos envois sont faits aux risques et périls du destinataire.

La commande, accompagnée de son règlement, doit indiquer la désignation du document et la quantité désirée.

La date de livraison sera fonction de la disponibilité des documents commandés.

Documents	Euros	Grammes
AIDE EN GENEALOGIE		
Généalogie, mes premiers pas	6,00	315
Les calendriers	3,50	125
Petit lexique	3,50	195
PERSONNAGES		
Louis CHANCEL (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Emile LOUBET (et son ascendance, nouvelle édition, 24 pages)	5,50	170
Charles MOULIN (et son ascendance, nouvelle édition, 32 pages)	5,50	205
Les STROUPANY (1766-1942) (une famille de nougatiers, 29 pages)	5,50	190
Jean-Jacques MÈNURET (médecin Montilien 1739-1815, 20 pages)	5,50	130
Généalogie des Adhémar de Monteil (34 pages)	5,50	220
Famille de SERRES (Seigneurs du Pradel) (18 pages)	2,50	130
Famille RIVIERE (originaire de Montélimar) (44 pages)	10,00	270
Famille de COSTON (90 pages)	15,00	290
LES METIERS		
La Chapellerie (et ascendance ROUX, nouvelle édition, 31 pages)	5,50	200
La Draperie (et ascendance MORIN, nouvelle édition, 36 pages)	5,50	220
La Soierie (et généalogie LACROIX, nouvelle édition, 34 pages)	5,50	210
Les Meuniers (et généalogies PARPAILLON, DENIS, BOISSON, 34 pages)	5,50	220
Les Verriers (et généalogie de FERRE de la CALMETTE, 33 pages)	5,50	220
La vigne et le vin à Montélimar (26 pages)	5,50	180
Les Notaires au fil du temps	15,00	280
Des Militaires à Saint-Martin	15,00	450
Les Enfants de Troupe	5,00	200
HISTOIRE ET GENEALOGIE		
Montélimar et le nom de ses rues (nouvelle édition, 138 pages)	18,00	390
Si Montélimar m'était conté ... (88 pages)	15,00	260
Le Bois de Laud (17 pages)	2,50	135
Les anciens racontent (79 pages)	5,00	245
Un tramway de la Drôme, Le PICODON (22 pages)	2,50	165
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 1)	15,00	440
Châteaux, Seigneurs et Châtelains... (tome 2)	15,00	470
Les Protestants de Saint-Paul-Trois-Châteaux	8,50	190
Les Enfants abandonnés et les Nourrices du XIX ^e à nos jours (114 pages)	15,00	355
La restitution des biens des protestants, Loi du 15 décembre 1790	15,00	260

Arbres généalogiques

Format 50 x 70 cm

Arbre 6 générations (avec emplacements pour photos) 4,50 €

Arbre 7 générations 4,50 €

Format 85 x 110 cm

Arbre 11 générations 7,60 €

Calcul des frais de port et emballage

Poids total jusqu'à gr.	100	250	500	1000	2000	3000
Prix €	1,65	2,65	3,55	4,65	6,00	7,00

Pour les arbres l'envoi est fait séparément, sous tube, et les frais sont de :

1 à 3 arbres : 5.20 € 4 à 6 arbres : 6.20 € 7 à 9 arbres : 10.00 € 10 à 12 arbres : 11.00 €

Questions / Réponses



Si vous en avez la possibilité, envoyez vos questions/réponses par mail au : cgdg@wanadoo.fr

Quelques consignes :

Inscrire vos questions / réponses sur une feuille à part si votre courrier comporte plusieurs sujets.

Les questions /réponses doivent être rédigées très lisiblement (si possible dactylographiées).

Inscrire les « NOMS » en majuscules et les « Prénoms » en minuscules.

Toujours indiquer une date, même approximative, ainsi qu'un nom de lieu (ou plusieurs).

Rester bref dans les questions et prendre modèle sur les autres questions déjà publiées.

Pour tout courrier concernant cette rubrique, inscrire vos nom, prénom, N° adhérent et à quel cercle vous êtes affilié.

Pour les réponses, indiquer le numéro de la question.

Si ces consignes ne sont pas respectées, les questions risquent de ne pas paraître dans notre revue ou de prendre du retard. Merci de votre compréhension.

Quelques abréviations utiles :

°	naissance	fa	file	asc	ascendance	m	Marraine
B	Baptême	fs	fil	desc	descendance	t	témoin
+	Sépulture ou décès	ca	environ, vers (circa)	P	père	sf	sans filiation
X	mariage	/1700	avant 1700	M	mère		
Cm	contrat de mariage	1700/	après 1700	p	parrain		

Il n'y a pas de questions ni de réponses pour ce trimestre...



Maison des Services Publics
1 avenue Saint-Martin
3^{ème} étage Nord
26200 MONTELIMAR
Tél. : 04 75 51 22 03 (*uniquement le mardi*)

Notre adresse de messagerie :

cgdp@wanadoo.fr

Notre site Web :

genea26provence.com

Notre Forum :

genea26provence@yahoogroupes.fr

Sur Facebook :

facebook.com/cgdp.genealogiste

« La généalogie, c'est l'art de partir à la découverte de la vie de ses ancêtres »

La Lettre

du

Cercle **G**énéalogique de la **D**rôme **P**rovençale

Périodicité Trimestrielle

Direction de publication : Nadyne CHABANNE-EYRAUD

Dépôt légal : décembre 1994

N° 19 C 95

ISSN 1260 – 240 X